



Société anonyme au capital de 13 062 510,20 euros
Siège social : 16, rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris
342 376 332 R.C.S. PARIS

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société Iliad (la « **Société** ») à l'effet de vous rendre compte de l'activité et des résultats de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux dudit exercice, ainsi que l'affectation du résultat comptable dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture du présent rapport de gestion, ainsi que des rapports des Commissaires aux comptes.

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

1. ANALYSE DE L'ACTIVITE DU GROUPE ET DU RESULTAT

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

En millions d'euros	31-déc-17	31-déc-16	31-déc-15
COMPTE DE RESULTAT			
Chiffre d'affaires	4 987,5	4 722,1	4 414,4
Ebitda	1 776,7	1 675,7	1 489,9
Résultat opérationnel courant	862,0	744,1	666,2
Autres produits et charges opérationnels	-0,9	-4,5	-4,2
Résultat financier	-28,0	-43,8	-58,0
Autres produits et charges financiers	-63,3	-48,3	-24,5
Impôts sur les résultats ¹	-366,0	-245,6	-244,5
Résultat des sociétés mises en équivalence	0,9	0,7	-
Résultat net	404,6	402,7	335,0
Résultat net récurrent	480,3	402,7	335,0
BILAN			
Actifs non-courants	7 424,0	7 262,3	5 755,3
Actifs courants	972,1	947,8	1 432,7
<i>Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>216,1</i>	<i>238,5</i>	<i>720,1</i>
Actifs destinés à être cédés	19,6	21,4	26,0
Total de l'actif	8 415,7	8 231,5	7 214,0
Capitaux propres	3 374,1	3 001,8	2 637,2
Passifs non-courants	2 882,0	2 882,1	1 899,1
Passifs courants	2 159,6	2 347,6	2 677,7
Total du passif	8 415,7	8 231,5	7 214,0
TRESORERIE			
Capacité d'autofinancement	1 757,9	1 603,8	1 472,7
Flux net de trésorerie lié aux investissements France ²	-1 738,5	-1 757,8	-1 219,9
Flux net de trésorerie lié aux investissements Italie ³	-313,9	-	-
Flux net de trésorerie Groupe (hors fréquences, financement et dividendes) ³	-226,4	39,2	-76,1
Flux net de trésorerie Groupe (hors financement et dividendes) ⁴	-754,0	-432,3	-76,1
Dividendes	-25,9	-24,1	-23,0
Endettement net	2 449,2	1 642,8	1 191,4

¹ Incluant la contribution exceptionnelle d'impôt sur les sociétés pour un montant de 76 millions d'euros

² Incluant fréquences

³ Incluant 271 millions d'euros relatifs aux fréquences payées à Wind/Tre et à l'extension des licences 1 800MHz

⁴ Intérêts financiers inclus

Préambule - Définitions

Les définitions des principaux termes utilisés par Iliad sont présentées ci-dessous :

Abonnés dégroupés : abonnés qui ont souscrit à l'offre ADSL, VDSL ou FTTH du Groupe dans un central dégroupé par Free.

Abonnés Haut Débit et Très Haut Débit (ou Broadband) : abonnés ayant souscrit une offre ADSL, VDSL ou FTTH du Groupe.

ARPU Haut Débit et Très Haut Débit (Revenu Moyen par Abonné Haut Débit et Très Haut Débit) : inclut le chiffre d'affaires généré par le forfait et les services à valeur ajoutée, mais exclut le chiffre d'affaires non récurrent (par exemple les frais de migration d'une offre à une autre ou les frais de mise en service et de résiliation), divisé par le nombre total d'abonnés Haut Débit et Très Haut Débit facturés sur la période.

ARPU Freebox Révolution (Revenu Moyen par Abonné Freebox Révolution hors promotions) : inclut le chiffre d'affaires généré par le forfait et les services à valeur ajoutée, mais exclut le chiffre d'affaires non récurrent (par exemple les frais de migration d'une offre à une autre ou les frais de mise en service et de résiliation), divisé par le nombre total d'abonnés Freebox Révolution facturés sur la période.

Chiffre d'affaires services Mobile : chiffre d'affaires Mobile hors terminaux (ventes et location).

Ces indicateurs sont utilisés par le Groupe comme mesure de la performance opérationnelle.

Ebitda : résultat opérationnel avant amortissement et dépréciation des immobilisations et des avantages de personnel (correspondant aux charges de rémunérations non monétaires liées aux salariés).

Ces indicateurs sont utilisés par le Groupe comme mesure de la performance opérationnelle.

Endettement net : différence entre les passifs financiers à court et long terme et la trésorerie disponible au bilan.

FCF : Free Cash Flow

FTTH : « *Fiber To The Home* » : est une solution de desserte fibre optique de bout en bout entre le central de raccordement (NRO) et l'utilisateur.

M2M : communications de machine à machine.

Marge brute : la marge brute est définie comme le chiffre d'affaires déduction faite des achats consommés.

Nombre total d'abonnés Haut Débit et Très Haut Débit : représente, à la fin de la période mentionnée, le nombre total d'abonnés identifiés par leur ligne téléphonique qui ont souscrit à une offre de Free ou d'Alice après élimination de ceux pour lesquels une résiliation a été enregistrée.

Nombre total d'abonnés mobiles : représente, à la fin de la période mentionnée, le nombre total d'abonnés identifiés par leur ligne téléphonique qui ont souscrit à une des offres mobiles de Free après élimination de ceux pour lesquels une résiliation a été enregistrée.

Opérateur alternatif : opérateur apparu à la suite de la perte de monopole de l'opérateur historique d'Etat.

Prise raccordable FTTH : prise pour laquelle le lien entre le point de mutualisation et le point de branchement optique a été réalisé par l'opérateur d'immeuble, à laquelle le Groupe peut accéder en application de ses engagements de cofinancement, et pour laquelle les travaux de raccordement au réseau du Groupe sont achevés ou en cours d'achèvement.

Recrutement : correspond à la différence entre le nombre total d'abonnés à la fin de deux périodes différentes.

Ratio d'endettement (ou Leverage) : correspond au rapport entre la dette nette (passif financier court et long terme moins la trésorerie et équivalents de trésorerie) et l'*Ebitda*.

Résultat net récurrent : Résultat net hors impact de la contribution exceptionnelle et additionnelle d'impôt sur les sociétés.

1.1 PRESENTATION GENERALE DU GROUPE

Fort du succès de ses offres Haut Débit et Très Haut Débit sous la marque Free, le Groupe Iliad (le «**Groupe**») s'est imposé comme un acteur majeur sur le marché des télécommunications fixes en France. Avec le lancement en 2012 de ses offres mobiles, le Groupe est devenu un opérateur intégré présent à la fois dans le Haut et Très Haut Débit fixe et dans le mobile. Sur ces deux segments d'activité, le Groupe a forgé son succès autour des 4 piliers suivants : simplicité des offres, prix attractifs, excellente qualité de service et innovation.

Six ans après son entrée sur le marché mobile, le Groupe est l'un des principaux opérateurs de communications électroniques en France avec plus de 20 millions d'abonnés, dont 13,7 millions d'abonnés mobiles et plus de 6,5 millions d'abonnés Haut Débit et Très Haut Débit fixe. Au 31 décembre 2017, il disposait de 24%⁵ de part de marché Haut Débit et Très Haut Débit fixe et de 19%⁶ de part de marché mobile. Le Groupe poursuit sa croissance rentable sur l'année 2017, réalisant un chiffre d'affaires de près de 5 milliards d'euros, en hausse de 5,6% par rapport à 2016.

La présentation géographique de l'activité du Groupe correspond à la France, où le Groupe exerce l'essentiel de son activité. Suite à la signature d'un accord avec les groupes Hutchison et VimpelCom, dans le cadre du projet de fusion H3G et Wind, le Groupe a acquis des actifs lui permettant de devenir le quatrième opérateur mobile en Italie. Au 31 décembre 2017 et compte tenu que l'activité commerciale en Italie n'avait pas encore commencé, le Groupe a maintenu sa présentation géographique à l'identique. Les actifs significatifs sous-jacents comptabilisés pour l'Italie dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2017 sont constitués principalement des licences ainsi que des premiers éléments d'actifs de réseau. Le Groupe fera évoluer la présentation géographique de ses activités lors du lancement commercial en Italie. Cette présentation pourrait être modifiée de nouveau à l'avenir, en fonction de l'évolution des activités du Groupe et de critères opérationnels.

⁵ Estimation de la Société

⁶ Métropole hors M2M

1.1.1 Formation du chiffre d'affaires

(a) Offres fixes (Haut Débit et Très Haut Débit)

Présentation des offres et services disponibles sous les marques Free et Alice

Le Groupe propose différentes offres d'accès à Internet (de 9,99 euros par mois à 39,99 euros par mois) à ses abonnés avec mise à disposition d'une box.

Selon l'éligibilité de la ligne de l'abonné, Free propose des forfaits Haut Débit et Très Haut Débit :

- **via ADSL** qui permet aux abonnés d'accéder à l'Internet avec un débit minimum de 2 Mbit/s, pouvant atteindre les 22,4 Mbit/s dans les zones dégroupées, et 17,6 Mbit/s dans les zones non dégroupées en fonction de l'éligibilité de la ligne (débits IP) ;
- **via VDSL2** qui permet aux abonnés en zones dégroupées et ayant des lignes courtes d'atteindre des débits allant jusqu'à 100 Mbit/s en réception et 40 Mbit/s en émission ;
- **via la Fibre optique (FTTH)** qui, dans les zones couvertes par Free, permet aux abonnés de bénéficier d'un accès à Internet à Très Haut Débit (THD) (jusqu'à 1 Gbit/s en réception et jusqu'à 200 Mbit/s en émission).

Ces offres permettent aux abonnés, selon le forfait choisi, de bénéficier des services présentés ci-après :

- **la téléphonie** : tous les abonnés bénéficient d'un service de téléphonie comprenant les appels émis depuis leur Freebox vers les numéros fixes en France métropolitaine (hors numéros courts et spéciaux), ainsi que vers les lignes fixes de 60 ou plus de 110 destinations selon les forfaits. De plus, différentes offres sont proposées aux abonnés afin de bénéficier de la gratuité ou de la forfaitisation des appels émis vers les mobiles en France métropolitaine ;
- **Free propose la plus importante offre audiovisuelle du marché** en permettant à ses abonnés d'accéder à un service de télévision comprenant au total près de 600 chaînes. Le nombre de chaînes incluses dans les premiers forfaits basiques varie entre 90 et plus de 280 chaînes (selon les forfaits). 240 chaînes Haute Définition et plus de 100 chaînes en service de rattrapage viennent enrichir ces bouquets. Depuis le mois de septembre 2016, l'offre Freebox Révolution inclut l'offre TV by CANAL Panorama, ajoutant ainsi 50 chaînes dont 30 exclusives à l'offre Freebox TV ;
- **Free propose à ses abonnés d'accéder à de nombreux services à valeur ajoutée** comme la télévision de rattrapage (Freebox Replay), la vidéo à la demande (VOD ou S-VOD), l'abonnement aux bouquets et chaînes payantes (Canal+, Bein Sport...) ou des jeux vidéo. L'offre TV by CANAL permet en outre aux abonnés d'accéder à plus de 100 chaînes en live et de 8 000 contenus à la demande, quel que soit leur écran (smartphone, tablette, Xbox 360 et Xbox One, PC/MAC). L'offre Famille by CANAL permet de décliner l'offre TV by CANAL, exception faite des chaînes sports, aux abonnés Freebox Crystal et Mini 4K.

Dans le cadre des offres d'accès souscrites, le Groupe met à disposition une box. A ce jour, il propose deux offres principales :

- **L'offre Freebox Révolution** qui permet de connecter plusieurs terminaux et d'accéder à internet dans les meilleures conditions. Elle est enrichie de nombreux services innovants comme le serveur NAS permettant un stockage jusqu'à 250 Go, accessible en permanence quel que soit l'endroit où se trouve l'abonné, le lecteur Blu-Ray™, les appels inclus vers les mobiles en France métropolitaine et intègre les dernières technologies (Courant Porteur en Ligne, télécommande gyroscopique, manette de jeux, haut-parleurs) ;
- **L'offre Freebox mini 4K** (offre d'entrée de gamme), remplaçante de la Freebox Crystal, première box triple-play sous AndroidTV™, la plateforme de Google™ à destination de la TV, compatible 4K / Ultra Haute Définition, avec de nombreux services innovants (télécommande à recherche vocale, utilisation du téléphone mobile comme télécommande, boîtier compatible Bluetooth™...) et des dimensions en faisant la box la plus compacte du marché (11 x 15 cm) ;
- **Enfin, le Groupe a proposé dans le cadre de ventes promotionnelles ponctuelles la Freebox Crystal**, et dans une moindre mesure sur la Freebox Révolution. Depuis le remplacement de la Freebox Crystal par la Freebox mini 4K dans l'offre d'entrée de gamme du Groupe, la Freebox Crystal n'est plus disponible au sein des offres commerciales du Groupe. Toutefois, et dans une logique de réutilisation du parc de box déjà existant, le Groupe a proposé de manière ponctuelle cette box à des conditions promotionnelles.

Offres et services d'hébergement disponibles sous les marques Online, Dedibox et Iliad Entreprises

L'activité d'hébergement du Groupe se décline sous trois activités, chacune représentée par une marque :

- **l'hébergement mutualisé**, correspond à l'hébergement de sites internet ainsi qu'à l'achat / la revente de noms de domaines. Ce service est facturé sur la base d'un abonnement annuel et s'adresse essentiellement aux particuliers ou aux très petites entreprises ayant un besoin d'espace de stockage relativement faible ;
- **l'hébergement dédié**, correspond à la mise à disposition d'un serveur dédié aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises souhaitant sécuriser leurs données. La prestation est facturée sur une base d'abonnement mensuel ;
- **la colocation**, cette prestation de service consiste à mettre à disposition des espaces au sein d'un *datacenter*, ainsi que la capacité électrique associée, pour héberger des baies et serveurs appartenant généralement au client final ;
- **le Cloud computing**, qui correspond à l'accès, via un réseau de communications électroniques, à la demande et en libre-service, à des ressources informatiques partagées configurables. L'offre « *Scaleway* » s'inscrit dans cette logique avec des serveurs qui peuvent aussi bien être virtualisés que physiques et dédiés.

Offres mobiles

Le Groupe propose deux forfaits mobiles simples et généreux à ses abonnés depuis son lancement commercial :

- **le forfait à 2 euros/mois (0 euro/mois pour les abonnés Freebox)** qui permet aux abonnés d'avoir accès à :
 - 120 minutes d'appels en France métropolitaine et vers les mobiles des États-Unis, du Canada des DOM et de la Chine, vers les fixes de 100 destinations internationales, ainsi que depuis l'Europe et les DOM vers les fixes et mobiles de France métropolitaine, Europe et DOM ;
 - SMS/MMS illimités en France métropolitaine et depuis l'Europe et les DOM vers la France métropolitaine, l'Europe et les DOM ;
 - 50 Mo d'Internet mobile en 3G/4G et 50 Mo supplémentaires depuis l'Europe et les DOM, ainsi qu'un accès illimité à FreeWifi ;
 - Cette offre est sans engagement et inclut les services comme la messagerie vocale, la présentation du numéro ou le suivi conso. Cette offre a été conçue principalement pour les abonnés utilisant surtout la voix et à la recherche d'un prix compétitif. Dans le cadre de cette offre, l'abonné peut accéder en option à des minutes et Mo supplémentaires, ainsi qu'aux appels vers l'international et depuis l'étranger ;

- **le forfait Free 4G illimité (100Go pour les non abonnés Freebox) à 19,99 euros/mois (15,99 euros/mois pour les abonnés Freebox)** intégrant :
 - les appels illimités vers les mobiles et fixes de France métropolitaine, vers les mobiles des États-Unis, du Canada, des DOM et de Chine, vers les fixes de 100 destinations internationales ainsi que depuis l'Europe et les DOM vers les fixes et mobiles de France métropolitaine, Europe et DOM, et depuis les États-Unis, l'Afrique du Sud, l'Australie, le Canada, Israël et la Nouvelle-Zélande vers les fixes et mobiles du même pays et de France métropolitaine ;
 - les SMS/MMS illimités en France métropolitaine et depuis l'Europe et les DOM vers la France métropolitaine, l'Europe et les DOM, ainsi que depuis les États-Unis, l'Afrique du Sud, l'Australie, le Canada, Israël et la Nouvelle-Zélande vers les fixes et mobiles du même pays et de France métropolitaine ;
 - la 4G en illimité pour les abonnés Freebox en France métropolitaine (100 Go/mois pour les autres) et 25 Go/mois d'Internet mobile depuis l'Europe, les DOM, la Suisse, les États-Unis, l'Afrique du Sud, l'Australie, le Canada, le Mexique, Israël et la Nouvelle-Zélande.

Par ailleurs, le Groupe propose une sélection des derniers téléphones mobiles. Dans une logique de transparence et afin de permettre à ses abonnés de choisir librement le forfait de leur choix avec le téléphone de leur choix, le téléphone est proposé séparément du forfait. L'abonné peut dès lors choisir d'acquérir ou non un téléphone. Plusieurs solutions s'offrent à lui :

- acheter un terminal au comptant ;
- acheter un terminal en étalant son paiement : 4 fois sans frais ou 24 fois, selon les modèles de terminaux ;
- louer un terminal : pour les smartphones haut de gamme, les abonnés ont la possibilité de louer leur mobile pendant un minimum de 24 mois. Selon le terminal, l'abonné effectue un paiement initial d'un montant compris entre 69 et 199 euros puis doit régler une mensualité comprise entre 12 et 25 euros (selon le terminal) pendant 24 mois. Au terme de cette période, l'abonné peut au choix, (i) renvoyer son terminal et bénéficier d'une nouvelle location avec un terminal de dernière génération, ou (ii) prolonger la location de son terminal.

Dans tous les cas, le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires correspondant lors de la réception du téléphone mobile par l'abonné.

1.1.2 Principaux coûts opérationnels du Groupe

(a) Principaux coûts opérationnels des offres fixes du Groupe :

- **d'une part, l'Option 1** (abonnés dégroupés) permettant au Groupe de commercialiser des offres transitant totalement (hors boucle locale) sur son propre réseau.

En Option 1, les coûts directs par abonnement et par mois, tels que mentionnés dans l'offre de référence du dégroupage de l'opérateur historique sont les suivants au 31 décembre 2017 :

Coûts opérationnels dégroupage partiel

- Location de la paire de cuivre et du filtre ADSL : 1,77 euro

Coûts opérationnels dégroupage total

- Location de la paire de cuivre : 9,45 euros⁷

- **d'autre part, l'Option 5** (abonnés non dégroupés) où Free et Alice revendent une prestation de gros proposée par l'opérateur historique.

En Option 5, pour un abonnement vendu au même prix, les coûts par abonnement et par mois sont composés des coûts d'accès et des coûts liés à la prestation de collecte.

Coûts d'accès :

- Dans l'offre « DSL Access », l'abonnement mensuel est fixé depuis le 1^{er} avril 2015 à 4,79 euros ;
- L'abonnement mensuel pour l'offre « DSL Access Only », est quant à lui fixé à 12,93 euros depuis le 1^{er} janvier 2017, à comparer à un coût de 12,53 euros pour janvier et février 2016 et de 12,63 euros dès mars 2016.

⁷ Coût applicable depuis le 1^{er} janvier 2017. A comparer à un coût de 8,78 euros pour janvier et février 2016 et de 9,10 euros dès mars 2016. Le coût applicable à partir du 1^{er} janvier 2018 est de 9,31 euros.

Coûts liés à la prestation de collecte

Aux coûts d'accès s'ajoutent les coûts de la prestation de collecte IP-ADSL dont la charge est variable en fonction du débit utilisé par la totalité des abonnés Option 5. Les conditions spécifiques valables sur l'année 2017 ont été les suivantes :

- Consommation (par Mbit/s) : 7,00 euros
- Frais d'accès : 5,40 euros

La marge brute et la marge d'exploitation avant amortissements des immobilisations sont donc sensiblement supérieures pour l'offre relevant de l'Option 1 en comparaison de celle relevant de l'Option 5. L'objectif du Groupe consiste donc à maximiser la proportion de ses abonnés en Option 1, ou alors, lorsque cela est techniquement possible, en proposant directement une offre en Option 1 aux nouveaux abonnés résidant dans une zone de dégroupage.

■ Le Groupe propose également à ses abonnés, dans les zones éligibles, de migrer sur une offre FTTH

La marge brute et la marge d'exploitation avant amortissements des immobilisations sur ce type d'offre sont sensiblement plus élevées que pour l'Option 1, le Groupe n'ayant plus à supporter les coûts opérationnels liés à la location de la paire de cuivre à l'opérateur historique.

L'objectif du Groupe consiste donc à maximiser la proportion de ses abonnés en FTTH, dans les zones éligibles lorsque cela est techniquement possible.

(b) Les coûts d'interconnexions de terminaison d'appel vocal mobile

La terminaison d'appel a été de 0,74 centime d'euro sur l'année 2017 contre 0,76 centime d'euro sur l'année 2016.

(c) Les coûts d'itinérance

Le Groupe supporte le coût de la prestation d'itinérance. Cette prestation d'itinérance a été définie dans le cadre d'un contrat signé avec l'opérateur historique en 2011. Depuis sa signature, le contrat d'itinérance a été adapté afin de prendre en compte la croissance du nombre d'abonnés, notamment au niveau des capacités d'interconnexion. Ce contrat d'une durée initiale de 6 ans à compter de la date de lancement commercial et portant sur les technologies 2G et 3G a été prolongé le 15 juin 2016, et court maintenant jusqu'à fin 2020.

Le contrat d'itinérance permet au Groupe :

- de proposer un service aux abonnés équipés d'un terminal 2G ;
- de compléter la couverture en 3G de son propre réseau qui est en cours de déploiement.

La marge brute et la marge d'*Ebitda* sont donc sensiblement différentes lorsque le trafic est en itinérance ou directement sur le réseau Free Mobile. Les niveaux de marges sont significativement supérieurs lorsque le trafic est transporté par le réseau Free Mobile. Les niveaux de marges dépendent également (i) de l'évolution des habitudes de consommation des abonnés, notamment en ce qui concerne la data, et (ii) de la part du nombre d'abonnés sur le Forfait Free 4G illimité (100Go pour les non abonnés Freebox).

L'objectif du Groupe consiste donc à maximiser la proportion du trafic transporté sur son propre réseau, en poursuivant ses objectifs de déploiement présentés au § 1.1.3.d, ainsi que d'augmenter la proportion d'abonnés au Forfait Free 4G illimité (100Go pour les non abonnés Freebox) notamment en faisant migrer les abonnés de l'offre à 2 euros/mois (0 euro/mois pour les abonnés Freebox) vers

l'offre 4G illimité (100Go pour les non abonnés Freebox). Cette évolution est favorisée par les usages croissants de l'Internet mobile au quotidien.

Dans le cadre des pouvoirs attribués le 6 août 2015 par la loi Macron à l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes, l'Autorité a entamé en 2015 les travaux d'examen des accords de mutualisation (itinérance, ran-sharing).

Ces travaux ont donné lieu à la mise en consultation publique d'un projet de lignes directrices le 12 janvier 2016 et à la publication de lignes directrices le 25 mai 2016 appelant notamment les opérateurs à fixer des dates d'extinction progressive des accords d'itinérance actuellement en vigueur.

Le 15 juin 2016, Iliad et Orange ont annoncé avoir conclu un avenant au contrat d'itinérance 2G/3G courant jusqu'à fin 2020 et mettant en œuvre le désengagement progressif de Free Mobile de son itinérance sur le réseau d'Orange. Ce désengagement prend notamment la forme d'une diminution progressive des débits internet maximum par abonné en itinérance (débit maximum théorique en réception pouvant atteindre jusqu'à 1 Mbit/s (448 kbit/s en émission) pour les années 2017 et 2018, 768 kbit/s (384 kbit/s en émission) pour l'année 2019 et 384 kbit/s (384 kbit/s en émission) pour l'année 2020).

L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes a constaté le 30 juin 2016 qu'au regard des lignes directrices publiées le 25 mai 2016, il n'était pas nécessaire de lancer un examen formel du contrat d'itinérance conclu entre Free Mobile et Orange sur le fondement de la loi du 6 août 2015.

1.1.3 Investissements et dotations aux amortissements

(a) Haut Débit

(i) Réseau de transmission et dégroupage de la boucle locale

Avec plus de 120 000 km de fibres, le Groupe a déployé un des plus importants réseaux IP français tant par son étendue que par le volume de trafic transporté. Le Groupe s'appuie sur cet important réseau pour relier les Nœuds de Raccordement Abonnés (NRA) et permettre le dégroupage de la boucle locale. Sur l'année 2017, le Groupe a poursuivi l'extension de sa couverture en ouvrant près de 2 400 nouveaux NRA, et dispose ainsi de plus de 11 600 NRA dégroupés et d'une couverture de près de 90% des foyers français au 31 décembre 2017. Il est également important de souligner que tous les équipements réseaux déployés dans les NRA (DSLAM Freebox) sont compatibles avec la technologie VDSL2, et permettent ainsi aux abonnés éligibles de bénéficier des meilleurs débits possibles sur la boucle locale cuivre.

Les fibres optiques du réseau de transmission sont amorties sur des durées comprises entre 10 et 27 ans. Les équipements installés dans les NRA (DSLAM Freebox) sont amortis sur 5 ans et 6 ans.

(ii) Coûts opérationnels et investissements par abonné

Les coûts opérationnels ainsi que les investissements entre l'Option 1 et l'Option 5 diffèrent de façon significative.

Les principaux coûts liés à l'Option 1 sont :

- la mise à disposition d'une box ;
- les frais d'accès au service de dégroupage (appelés également frais de câblage ou FAS) facturés par l'opérateur historique, à hauteur de 50 euros par abonné pour le dégroupage total et de 66 euros par abonné pour le dégroupage partiel ;

- les frais de logistique et d'envoi des modems.

L'ensemble de ces éléments (boîtiers Freebox, frais d'accès et frais logistiques) est amorti sur des durées de cinq ou sept ans.

Dans le cadre de l'Option 5, le montant total de l'investissement est plus faible puisque la majorité des nouveaux abonnés est équipée de Freebox Crystal.

Dès lors les principaux frais engagés sont constitués des frais d'accès facturés par l'opérateur historique :

- Frais d'accès au service « DSL Access » : 56,00 euros
- Frais d'accès au service « DSL Access Only » : 61,00 euros
- Frais d'accès au service « DSL Access Only »
(accès préalablement détenu par l'opérateur) : 17,00 euros

Ces frais d'accès sont également amortis à compter de la mise en service sur une période de sept ans.

(b) Déploiement d'un réseau « FTTH »

La fibre optique, adoptée depuis longtemps par les opérateurs de communications électroniques pour leurs liaisons longue distance, s'affirme comme la technologie de transmission la plus rapide, la plus fiable et la plus puissante. Elle permet en effet le transport de données à la vitesse de la lumière et offre des débits de plusieurs centaines de Mbit/s, voire beaucoup plus. C'est elle qui a notamment permis le formidable essor d'Internet au niveau mondial. Avec un réseau de desserte en fibre optique aux débits montants et descendants élevés, l'utilisation simultanée de différents services multimédias devient réellement possible.

En déployant sa propre boucle locale en fibre optique, le Groupe devient ainsi propriétaire de l'ensemble des infrastructures jusqu'à l'abonné, ce qui lui permet d'être totalement indépendant de l'opérateur historique, de maîtriser pleinement la qualité de service et la relation abonné, ainsi que d'offrir à ses abonnés un accès à une technologie répondant pleinement aux besoins croissants en bande passante.

Ce déploiement s'inscrit dans la continuité logique de la stratégie du Groupe Iliad, consistant à investir dans le déploiement de ses propres infrastructures, afin d'accroître ses niveaux de marge et sa rentabilité.

Le déploiement de la boucle locale en fibre optique répond à un cadre réglementaire différent selon les zones géographiques.

(i) Zones Très Denses (environ 7 millions de lignes) :

L'Arcep a ainsi défini dans sa décision n°2013-1475 du 10 décembre 2013 une liste de 106 communes constituant les Zones Très Denses (représentant environ 6 millions de logements), dans lesquelles chaque opérateur déploie son propre réseau jusqu'aux Points de Mutualisation, qui sont le plus souvent situés à l'intérieur des immeubles. Les câblages d'immeubles sont ensuite mutualisés entre les opérateurs.

Dans le cadre du plan de déploiement de son réseau de fibre optique (FTTH) jusqu'à l'abonné, le Groupe est amené à réaliser d'importants investissements dans les infrastructures réseaux.

Le Groupe déploie ainsi ses propres infrastructures dans les Zones Très Denses, nécessitant :

- L'acquisition et l'aménagement de locaux pour l'installation de Nœuds de Raccordement Optique (NRO) ;
- Un déploiement horizontal, qui consiste à acheminer de la fibre optique depuis le NRO jusqu'aux Points de Mutualisation (PM) ; ce déploiement est réalisé en utilisant les galeries visitables du réseau d'assainissement à Paris, et au travers de l'offre d'accès aux infrastructures de génie civil de l'opérateur historique en Province ;
- Le raccordement du réseau horizontal aux Points de Mutualisation ;
- Le raccordement final, consistant à poser une prise optique chez l'abonné, et à la connecter aux fibres verticales de l'immeuble, au niveau du boîtier d'étage.

Depuis 2016, et afin d'accélérer ses déploiements dans la zone, le Groupe a décidé de recourir, en complément de son architecture « point-à-point », à une architecture « E-PON ».

(ii) En dehors des Zones Très Denses :

En dehors des Zones Très Denses, afin d'optimiser les déploiements et les investissements des opérateurs, le cadre réglementaire (défini par l'Arcep dans sa décision n°2010-1312 du 14 décembre 2010) prévoit une mutualisation plus importante des infrastructures en imposant à l'opérateur qui déploie la construction de Points de Mutualisation extérieurs, regroupant chacun environ 1 000 lignes.

Zones de cofinancement privé (environ 14 millions de lignes) :

Le Groupe Iliad a été dans ce cadre le premier opérateur à souscrire, dès août 2012, à l'offre de l'Opérateur historique d'accès aux lignes FTTH en dehors des Zones Très Denses et à s'engager à cofinancer certaines des agglomérations proposées par l'opérateur historique. Cette offre permet à chaque opérateur d'avoir accès à l'intégralité des lignes déployées et de cofinancer le déploiement à hauteur de la part de marché locale souhaitée, au travers l'acquisition de tranche de 5%. Cette offre d'accès de l'opérateur historique permet de cofinancer à la fois la ligne entre le point de mutualisation et le logement, mais également les fibres de collecte entre le point de mutualisation et le NRO.

Depuis le Groupe Iliad a étendu ses engagements de cofinancement au fur et à mesure de la progression des déploiements de l'opérateur historique, afin d'être présent sur l'ensemble des zones déployées par ce dernier.

Zones RIP (Réseaux d'Initiative Publique – au-delà des 21 premiers millions de lignes) :

Au cours de l'année 2017 le Groupe a mis en place ses premiers engagements dans les zones peu denses RIP, à travers notamment (i) un accord signé avec Axione, permettant à terme une couverture de plus de 2 millions de prises, et (ii) dans le cadre de l'accord de cofinancement signé avec l'opérateur historique portant sur 110 000 prises dans le département de la Mayenne. Ces accords constituent une nouvelle étape dans la stratégie d'investissement du Groupe dans les réseaux de fibre optique en dehors des zones très denses.

(iii) Point d'avancement des déploiement FTTH au 31 décembre 2017 :

L'année 2017 s'inscrit dans la continuité de 2016, avec la poursuite de l'accélération des efforts et des investissements du Groupe dans son projet FTTH. Ainsi, au cours de l'année :

- le nombre de prises raccordables a progressé de nouveau de près de 2 millions et atteint 6,2 millions de prises au 31 décembre 2017 (contre 4,4 millions au 31 décembre 2016). Les offres commerciales du Groupe en fibre sont désormais disponibles sur plus de 420 communes ;

- le Groupe compte près de 250 000 nouveaux abonnés FTTH en 2017, soit plus du double qu'en 2016, et dépasse ainsi son objectif initial de plus de 200 000 abonnés supplémentaires raccordés en FTTH. Au 31 décembre 2017, le Groupe compte 556 000 abonnés FTTH. Cette progression s'explique par trois facteurs principaux :
 - o Une appétence croissante des foyers français pour la technologie FTTH ;
 - o L'ouverture progressive de la commercialisation des offres FTTH de Free en dehors des Zones Très Denses ;
 - o Le succès de la réorganisation des procédures internes de raccordement des abonnés FTTH démarrée fin 2016. Afin de fiabiliser et organiser l'industrialisation des raccordements fibre de ses abonnés, le Groupe a embauché et formé plus de 1 400 techniciens au cours des 18 derniers mois ;

L'année 2017 a constitué une étape importante dans le projet FTTH du Groupe, avec près de 250 000 nouveaux abonnés raccordés. Cette forte accélération des raccordements abonnés a permis au Groupe de consolider son positionnement de 1^{er} opérateur alternatif dans le FTTH. Fort de ses résultats encourageants, le Groupe prévoit :

- d'atteindre 9 millions de prises raccordables en 2018 et 20 millions de prises raccordables en 2022,
- de raccorder entre 300 000 et 500 000 nouveaux abonnés FTTH par an dès 2018.

(c) Un portefeuille de fréquences enrichi et complet

Depuis l'obtention de la 4^{ème} licence mobile 3G en janvier 2010, le Groupe n'a cessé d'enrichir son portefeuille de fréquences.

Titulaire de 5MHz duplex dans les bandes 900MHz et 2 100MHz et de 20MHz duplex dans la bande 2 600MHz au lancement de l'activité mobile en 2012, le Groupe a réussi à compléter son portefeuille en 2015 et 2016 sur le territoire métropolitain en acquérant les fréquences suivantes :

- 5MHz duplex dans la bande de fréquences 1 800MHz libérés par Bouygues Telecom dans le cadre du processus de refarming défini par l'ARCEP (décision du 16 décembre 2014). Ces fréquences ont fait l'objet d'une mise à disposition progressive au cours du premier semestre 2015 pour être disponibles sur l'intégralité du territoire métropolitain à compter du 1^{er} juillet 2015 ;
- 10MHz duplex supplémentaires dans la bande de fréquences 1 800MHz, suite à l'autorisation par l'ARCEP du refarming des fréquences de Orange et SFR, ces fréquences ayant été libérées sur l'intégralité du territoire métropolitain au profit du Groupe en date du 25 mai 2016 ;
- 10MHz remportés le 17 novembre 2015 suite aux enchères pour l'attribution des fréquences mobiles de la bande 700MHz. Ces fréquences seront disponibles de manière progressive par région, en commençant par l'Île de France en avril 2016 puis une région par trimestre à partir du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 1^{er} juillet 2019, date de libération de la dernière région. Ces fréquences ont été acquises pour un montant de 933 millions d'euros, et sont payables en quatre tranches étalées entre 2016 et 2018, avec deux échéances réglées sur la première année.

Le Groupe dispose ainsi d'un portefeuille de 55MHz duplex équilibré sur l'ensemble du territoire métropolitain, lui permettant d'être performant en 3G et en 4G.

Par ailleurs, l'Arcep lancera début 2018 les travaux pour la réattribution des fréquences des bandes 900MHz, 1 800MHz et 2 100MHz, arrivant à échéance au cours des prochaines années, à travers la mise en place d'une procédure priorisant l'objectif d'aménagement du territoire, en intégrant ces ambitions, dans un contexte de stabilité des redevances associées. Le groupe participera à cette procédure dans la perspective d'enrichir davantage son portefeuille de fréquences, en particulier sur les bandes 900MHz et 2 100MHz.

(d) Déploiement d'un réseau d'antennes mobiles

Depuis l'obtention de la 4^{ème} licence mobile 3G, le Groupe déploie son réseau mobile. Ce déploiement s'appuie sur l'important réseau de transmission fixe (cf. 1.1.3.a) du Groupe et il repose sur une organisation dédiée qui pilote l'ensemble du processus (recherche de sites, démarches auprès des bailleurs de tous types, démarches administratives et réglementaires, réalisation des travaux dans le respect des règles de sécurité, jusqu'au suivi de l'exploitation des équipements radioélectriques sur les sites installés).

Malgré un contexte réglementaire plus contraignant pour les déploiements d'antennes mobiles (Loi Abeille, loi ALUR), le Groupe a réalisé une année record en termes de déploiement mobile, affichant près de 3 700 sites supplémentaires sur l'année (y compris les sites partagés avec les autres opérateurs dans les zones moins denses). Au 31 décembre 2017, le Groupe disposait de 12 157 sites en service (dépassant ainsi son objectif de plus de 12 000 sites à fin 2017), lui permettant de couvrir près de 94% de la population avec son propre réseau 3G.

L'année 2017 a été marquée par les efforts importants réalisés par le Groupe dans son réseau avec notamment :

- **L'ouverture d'un nombre record de nouveaux sites 3G.** Au cours de la période Groupe a mis en service près de 3 700 nouveaux sites 3G, permettant ainsi au Groupe de disposer de plus de 12 000 sites 3G à fin 2017;
- **La poursuite des importants déploiements de la technologie 4G.** Depuis le lancement de ses activités mobiles, le déploiement de la 4G constitue une priorité pour le Groupe. L'année 2017 reflète cette ambition, avec (i) l'ouverture des nouvelles fréquences 1 800MHz sur plus de 4 300 sites supplémentaires et (ii) le déploiement, selon le calendrier réglementaire de leur disponibilité, des fréquences 700MHz sur plus de 700 sites supplémentaires. La poursuite de la mise en service de ces nouvelles fréquences (700MHz et 1 800MHz) sur l'année a permis au Groupe d'améliorer et de dépasser son objectif initial de couverture de 85% à fin 2017, ainsi que de renforcer la couverture à l'intérieur des bâtiments. Au 31 décembre 2017, le Groupe bénéficie d'une couverture de 86% de la population en 4G avec 9 667 sites ouverts au 31 décembre 2017 ;
- **La poursuite des investissements dans son réseau de desserte (« backhaul ») fibre de ses sites mobiles.** Compte tenu de la croissance importante des débits et du nombre d'utilisateurs 4G, les capacités des liens d'interconnexions des sites mobiles deviennent un point critique pour les opérateurs. Dès lors, et afin d'offrir les meilleurs débits possibles à ses abonnés, le Groupe a choisi de favoriser au maximum le raccordement de sites en fibre. Au 31 décembre 2017, plus de 90% de ses sites dans les zones très denses étaient ainsi raccordés en fibre, permettant ainsi au Groupe d'offrir de meilleurs débits 4G à ses abonnés.

Fort de l'avancée de ses déploiements, le Groupe confirme sa volonté de (i) poursuivre le déploiement de nouveaux sites et compte ainsi déployer environ 2 000 nouveaux sites en 2018, (ii) de finaliser l'ouverture des fréquences 1 800MHz sur les sites 4G en propre et (iii) de poursuivre le déploiement progressif, selon le calendrier réglementaire de leur disponibilité, des fréquences 700MHz sur les zones éligibles. Compte tenu de ces éléments opérationnels, le Groupe a pour objectif d'atteindre à fin 2018 une couverture 3G de 95% et une couverture 4G de près de 90%.

Les durées d'amortissement retenues pour les principaux éléments mis en service sont les suivantes :

- Licences : entre 15 et 19 ans
- Installations générales : 10 ans
- Installations techniques mobiles : 6 et 18 ans
- Matériels : 3 à 5 ans
- Autres : 2 à 10 ans

(e) Déploiement du réseau de distribution : boutiques et bornes

Au cours de l'année 2017, le Groupe a renforcé sa présence physique sur le territoire grâce :

- à l'ouverture de 2 nouvelles boutiques permettant ainsi au Groupe de disposer de 57 Free Centers ;
- à son réseau de bornes de souscription d'abonnements mobiles et de distribution automatique de cartes SIM. Pour cela, le Groupe s'appuie sur un partenariat avec le réseau de magasins « Maison de la Presse » et « Mag Presse ». Au 31 décembre 2017, le Groupe compte environ 1 500 bornes sur l'ensemble du territoire.

(f) Italie : Lancement du quatrième opérateur de réseau mobile

En juillet 2016, le Groupe a signé un accord avec les groupes Hutchison et VimpelCom, dans le cadre du projet de fusion de H3G et Wind, afin d'acquérir les actifs lui permettant de devenir le quatrième opérateur mobile en Italie. Cet accord a été validé par la Commission Européenne le 1^{er} septembre 2016 et prévoit le transfert d'un portefeuille de fréquences (35MHz), l'engagement d'acquérir des sites mobiles du réseau fusionné, la possibilité d'activer un accord de RAN sharing sur les zones rurales ou l'acquisition de sites dans cette zone, ainsi qu'un accord d'itinérance toutes technologies sur le réseau fusionné pendant une période de 5 ans, extensible pour 5 années supplémentaires à l'initiative du Groupe.

(i) Un portefeuille de fréquences équilibré de 35MHz

En novembre 2016, les autorités locales ont autorisé le transfert des différentes fréquences visées dans l'accord. Ainsi le Groupe dispose en Italie d'un portefeuille de fréquences équilibré de 35MHz duplex composé de :

- 5MHz duplex dans la bande de fréquences 900MHz ;
- 10MHz duplex dans la bande de fréquences 1 800MHz ;
- 10MHz duplex dans la bande de fréquences 2 100MHz ;
- 10MHz duplex dans la bande de fréquences 2 600MHz.

Le prix d'acquisition de ce portefeuille de fréquences est de 450 millions d'euros. Le premier paiement de 50 millions d'euros en faveur de Wind/Tre a été réalisé au 1^{er} semestre 2017. Les 400 millions restants seront payés sur 2018 et 2019.

Par ailleurs, au cours du 2nd semestre 2017 le Groupe a versé un montant de 220 millions d'euros à l'Etat italien dans le cadre du processus de refarming et d'extension des fréquences 1 800MHz jusqu'en 2029.

Dans sa loi de finance 2018 publiée fin 2017, le gouvernement italien a émis les modalités envisagées pour l'attribution future des fréquences 700MHz, ainsi que des fréquences 3 600MHz-3 800MHz et 26GHz-27GHz, utilisables pour la 5G. Le MISE (*Ministero dello Sviluppo Economico*) a été chargé d'organiser la mise aux enchères de ces fréquences au cours de l'année 2018. Le Groupe Iliad sera candidat pour l'attribution de ces fréquences.

(ii) Déploiement d'un réseau mobile en Italie

Depuis la fin de l'année 2016 et la signature de son accord avec les groupes Hutchison et VimpelCom, le Groupe a entamé le déploiement de son réseau mobile en Italie, notamment :

- le déploiement d'un réseau d'infrastructure longue distance (« backbone ») de près de 10 000 kms afin de raccorder les principales villes italiennes aux deux principaux centres du réseau mobile du Groupe situés à Milan et Rome ;
- le déploiement du cœur de réseau et des interconnexions avec Wind/Tre pour la gestion du trafic dans le cadre de la solution de MOCN (*Multi-Operator Core Network*) retenue. Cette solution technique de raccordement des équipements radio de Wind/Tre au cœur de réseau du Groupe permet une gestion plus efficace et optimisée du trafic entre les deux réseaux par rapport à une solution d'itinérance «classique » ;
- la mise en place d'une structure locale pour déployer des sites mobiles à partir des sites devant être décomissionnés par Wind/Tre, principalement sur la période 2018-2020, et des sites disponibles auprès des grands bailleurs et opérateurs d'infrastructures ;
- l'exploitation des synergies par des échanges réguliers avec les différentes équipes techniques et opérationnelles françaises sur les sujets : de gestion du réseau, des systèmes d'informations, de l'architecture réseau, du radioplanning, de la distribution....

1.2 ELEMENTS CLES DE L'EXERCICE 2017

Les principaux éléments de l'année 2017 ont été les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	31-déc-17	31-déc-16	Variation (%)
Chiffre d'affaires consolidé	4 987,5	4 722,1	5,6%
- <i>Fixe</i>	2 782,5	2 689,6	3,5%
- <i>Mobile</i>	2 214,3	2 043,0	8,4%
- <i>Eliminations</i>	-9,3	-10,5	-11,4%
Ebitda consolidé	1 776,7	1 675,7	6,0%
Résultat opérationnel courant	862,0	744,1	15,8%
Résultat net récurrent	480,3	402,7	19,3%
Ratio d'endettement	1,4x	1,0x	0,4x

Activités :

- **Fixe : Free confirme sa position de 1^{er} opérateur alternatif Haut et Très Haut Débit français avec plus de 6,5 millions d'abonnés au 31 décembre 2017.** Recrutement net de 135 000 nouveaux abonnés Haut Débit et Très Haut Débit, soit une part de marché de 21%⁸ des recrutements nets, dans un contexte de maturité d'un marché concurrentiel et fortement promotionnel sur l'année 2017, notamment sur le second semestre ;
- **FTTH : Une année record en termes de raccordements d'abonnés en FTTH, avec près de 250 000 nouveaux abonnés raccordés sur l'année, soit plus du double qu'en 2016,** parallèlement à la poursuite des déploiements FTTH. Sur la période, le Groupe a poursuivi les efforts de déploiement de son réseau FTTH, avec (i) près de 2 millions de nouvelles prises raccordables pour atteindre 6,2 millions de prises au 31 décembre 2017 et (ii) près de 250 000 abonnés supplémentaires à la fibre sur l'année. Ainsi, le Groupe affiche une croissance de 80% de sa base d'abonnés FTTH en un an, et compte désormais 556 000 abonnés FTTH ;
- **Mobile : 1^{er} recruteur depuis 6 années consécutives avec près d'un million d'abonnés recrutés (net de résiliation) sur l'année 2017.** Cette croissance régulière de la base d'abonnés mobile témoigne de la solidité de la marque Free, et démontre la pertinence de la stratégie d'enrichissement régulière des offres mobiles menée par le Groupe depuis le lancement. Au 31 décembre 2017, le Groupe comptait 13,7 millions d'abonnés mobiles, soit une part de marché de 19% ;

⁸ Estimation de la société

- **Mobile : Poursuite de l'amélioration du mix d'abonnés, avec désormais une majorité d'abonnés sur le forfait Free 4G** (100Go pour les non abonnés Freebox). Au cours de la période, l'intégralité de la croissance nette a été effectuée sur le Forfait Free 4G illimité (100Go pour les non abonnés Freebox), ce dernier compte d'ailleurs, pour la 1^{ère} fois depuis le lancement, plus d'abonnés que l'offre à 2 euros/mois (0 euro/mois pour les abonnés Freebox) ;
- **Un large portefeuille de fréquences dédiées à la 4G, lui permettant de proposer une excellente expérience utilisateur**, c'est ainsi qu'au 31 décembre 2017, le Groupe compte 8,2 millions d'abonnés 4G, soit une croissance de 2,3 millions d'abonnés en 1 an, représentant près de 60% de la base d'abonnés mobiles. Parallèlement à la croissance du nombre d'abonnés, les usages ont également très fortement progressé sur la période pour atteindre une des consommations les plus élevée d'Europe avec 8,4Go par mois en moyenne par abonné (en croissance de plus de 70% sur un an) ;
- **Une année record en termes de déploiement du réseau mobile**. En effet le Groupe a déployé près de 3 700 nouveaux sites 3G en 2017, il dépasse ainsi son objectif initial de 12 000 sites 3G à fin 2017, et compte désormais près de 12 200 sites au 31 décembre 2017, pour une couverture de la population en 3G de 94% ;
- **Poursuite du déploiement intense du réseau 4G en 2017**. Le Groupe a poursuivi ses efforts de déploiement 4G tout au long de l'année, contribuant ainsi à (i) l'aménagement de plus de 4 300 sites 4G afin de bénéficier des fréquences 1 800MHz et (ii) à l'ouverture de plus de 700 sites en 700MHz. Ce déploiement est le reflet de la bonne performance du réseau mobile du Groupe dans le classement des opérateurs 4G du baromètre nPerf. Le Groupe a continué à étendre et améliorer la qualité de son réseau 4G, qui couvre 86% de la population à fin décembre 2017 ;
- **Quatrième opérateur de réseau mobile en Italie : le Groupe progresse en vue du lancement de ses offres mobiles**. Au cours de l'année 2017 le Groupe a mis en place l'architecture technique nécessaire au lancement de ses activités mobiles en Italie comme décrit précédemment (1.1.3.f). Par ailleurs, l'année 2017 a permis au Groupe de structurer sa filiale italienne (i) en recrutant près de 80 personnes et (ii) en se dotant d'une équipe de management complète et italienne pour mener à bien son projet.

Eléments financiers :

- **Hausse du chiffre d'affaires du Groupe de 5,6% sur l'année** : dans un environnement concurrentiel, le Groupe maintient un bon niveau de croissance de son chiffre d'affaires, avec une hausse de 5,6% sur l'année. Au 31 décembre 2017 le chiffre d'affaires du Groupe s'établit ainsi à près de 5 milliards d'euros ;
- **Un chiffre d'affaires services Mobile enregistrant une hausse de 8,4% sur l'année 2017, pour dépasser 2,2 milliards d'euros. Cette hausse aurait été à 2 chiffres sans le ralentissement de la croissance du chiffre d'affaires entrant**, notamment lié à la baisse du nombre de SMS au profit des nouvelles plateformes de communication. L'année 2017 est marquée par une forte amélioration du mix d'abonnés en faveur du Forfait Free 4G illimité (100Go pour les non abonnés Freebox), comptant désormais davantage d'abonnés que l'offre à 2 euros/mois (0 euro/mois pour les abonnés Freebox) ;
- **Hausse de 6% de l'Ebitda Groupe, avec deux tendances opposées : une forte amélioration de la rentabilité des activités mobiles et une baisse de la rentabilité du fixe**. Au 31 décembre 2017, l'Ebitda du Groupe s'établit ainsi à 1 777 millions d'euros. Cette croissance résulte uniquement de la forte amélioration de la rentabilité des activités mobiles, grâce à la plus forte proportion du trafic sur le réseau en propre et à l'amélioration du mix d'abonnés mobiles. Au cours de l'année 2017, la rentabilité des

activités fixes a été quant à elle négativement impactée par (i) les décisions réglementaires avec la hausse du coût de dégroupage de 35 centimes par mois à 9,45 euros, (ii) la hausse des charges de personnel liée à l'accélération du déploiement du réseau FTTH, (iii) l'enrichissement des offres avec notamment l'offre TV by CANAL Panorama, et (iv) le recours à des promotions ponctuelles. L'*Ebitda* Groupe est également négativement impacté par les premières pertes de démarrage en Italie ;

- **Progression à deux chiffres du résultat opérationnel courant (+16%) à 862 millions d'euros, et du résultat net récurrent qui progresse de près de 20% en un an.** La progression du résultat opérationnel s'explique par la hausse de la rentabilité d'une part et la légère baisse des charges d'amortissement sur l'année. Le résultat net récurrent (hors prise en compte de la contribution exceptionnelle d'impôt sur les sociétés 2017) du Groupe continue de fortement progresser, pour atteindre 480 millions d'euros, et ce malgré la contribution négative de l'Italie. Le résultat net récurrent du Groupe affiche même une progression de près de 75% entre 2014 et 2017 ;

- **Des investissements ambitieux et concentrés sur le déploiement des réseaux Très Haut Débit fixe et mobile du Groupe, adossés à une structure financière solide.** Au cours de l'année 2017, le Groupe a investi 1 482 millions d'euros (hors fréquences) dans ses infrastructures fixes et mobiles en France, lui permettant de gagner en autonomie et d'améliorer sa rentabilité, tout en offrant un meilleur service à ses abonnés. Par ailleurs, dans le cadre du développement de son projet italien, le Groupe a investi 314 millions d'euros en 2017 (dont 50 millions d'euros pour les fréquences acquises auprès de Wind/Tre et 220 millions d'euros à l'Etat italien pour le renouvellement des fréquences 1 800MHz jusqu'en 2029). Malgré un niveau d'investissement soutenu, la structure financière du Groupe conserve toute sa flexibilité, avec un ratio d'endettement toujours faible, égal à 1,4x l'*Ebitda* à fin 2017.

1.3 COMPARAISON DES RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2017 ET AU 31 DECEMBRE 2016

<i>En millions d'euros</i>	31-déc-17	31-déc-16	Variation (%)
Chiffre d'affaires	4 987,5	4 722,1	5,6%
Achats consommés	-2 357,0	-2 323,0	1,5%
Marge brute	2 630,5	2 399,1	9,6%
% CA	52,7%	50,8%	+ 1,9 pts
Charges de personnel	-255,6	-242,9	5,2%
Charges externes	-417,2	-342,1	22,0%
Impôts et taxes	-107,7	-82,1	31,2%
Dotations aux provisions	-53,5	-49,6	7,9%
Autres produits et charges d'exploitation	-19,7	-6,8	189,7%
Ebitda	1 776,7	1 675,7	6,0%
% CA	35,6%	35,5%	+ 0,1 pt
Charges sur avantages de personnel	-4,1	-2,0	105,0%
Dotations aux amortissements	-910,7	-929,6	-2,0%
Résultat opérationnel courant	862,0	744,1	15,8%
Autres produits et charges opérationnels	-0,9	-4,5	-80,0%
RESULTAT OPERATIONNEL	861,1	739,6	16,4%
Charges d'intérêts	-28,0	-43,8	-36,1%
Autres produits et charges financiers	-63,3	-48,3	31,1%
Charges d'impôt	-366,0	-245,6	49,0%
Résultat des sociétés mises en équivalence	0,9	0,7	28,6%
RESULTAT NET CONSOLIDE	404,6	402,7	0,5%
RESULTAT NET CONSOLIDE RECURRENT	480,3	402,7	19,3%

1.3.1 Analyse du résultat du Groupe

(a) Principaux indicateurs

<i>Abonnés (en milliers)</i>	31-déc-17	31-déc-16	31-déc-15
Nombre total d'abonnés mobiles	13 695	12 700	11 685
- Dont 4G	8 200	5 900	3 700
Nombre total d'abonnés Haut Débit et Très Haut Débit	6 520	6 385	6 138
- Dont FTTH	556	310	200
Nombre total d'abonnés	20 215	19 085	17 823

<i>Autres indicateurs</i>	31-déc-17	31-déc-16	31-déc-15
ARPU Haut Débit et Très Haut Débit (en €)	33,9	34,7	34,5
<i>ARPU Freebox Révolution* (en €)</i>	>38,00	>38,00	>38,00
Prises raccordables en FTTH	6,2m	4,4m	2,5m
Consommation 4G moyenne (en Go/mois/abonné)	8,4 Go	4,9 Go	3,2 Go

*Hors promotions

(b) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe progresse de 5,6% en 2017, en hausse de 265 millions d'euros et s'établit à près de 5 milliards d'euros. Dans un marché encore fortement concurrentiel, le Groupe enregistre une hausse de 3,5% de son chiffre d'affaires fixe (à 2 783 millions d'euros) et une croissance de 8,4% sur son activité mobile (2 214 millions d'euros).

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires du Groupe par nature de revenus au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 :

<i>En millions d'euros</i>	31-déc-17	31-déc-16	Variation (%)
Fixe	2 782,5	2 689,6	3,5%
Mobile	2 214,3	2 043,0	8,4%
Eliminations	-9,3	-10,5	-11,4%
Chiffre d'affaires Groupe	4 987,5	4 722,1	5,6%

Revenus fixes

Le chiffre d'affaires fixe est de 2 783 millions d'euros au 31 décembre 2017, soit une hausse de 3,5%, dans un contexte de concurrence accrue sur l'exercice. Les principales évolutions sur la période ont été les suivantes :

- **Fixe : Free confirme sa position de 1^{er} opérateur alternatif Haut Débit et Très Haut Débit français avec plus de 6,5 millions d'abonnés au 31 décembre 2017.** Recrutement net de 135 000 nouveaux abonnés, soit une part de marché de 21%⁹ des recrutements nets, dans un contexte concurrentiel fortement promotionnel sur l'année 2017, notamment sur le second semestre ;
- **FTTH : Une année record en termes de raccordements d'abonnés en FTTH, avec près de 250 000 nouveaux abonnés raccordés sur l'année, soit plus du double qu'en 2016.** Sur la période, le Groupe a poursuivi les efforts de déploiement de son réseau FTTH, avec (i) près de 2 millions de nouvelles prises raccordables pour atteindre 6,2 millions de prises au 31 décembre 2017 et (ii) près de 250 000 abonnés supplémentaires à la fibre sur l'année. Ainsi, le Groupe affiche une croissance de 80% de sa base d'abonnés FTTH en un an, et compte désormais 556 000 abonnés FTTH ;
- **L'ARPU Haut Débit et Très Haut Débit s'établit à 33,90 euros sur le dernier trimestre 2017.** L'ARPU recule légèrement en raison de la pression concurrentielle. Toutefois, l'offre Freebox Révolution continue d'enregistrer un ARPU supérieur à 38 euros¹⁰.

Revenus mobiles

Le chiffre d'affaires de l'activité mobile continue de progresser, à 2 214 millions d'euros soit une hausse de 8,4%. Les principales évolutions sur la période ont été les suivantes :

- **1^{er} recruteur depuis 6 années consécutives avec près d'un million d'abonnés recrutés (net de résiliation) sur l'année 2017.** Cette croissance régulière de la base d'abonnés mobile témoigne de la solidité de la marque Free, et démontre la pertinence de la stratégie d'enrichissement régulière des offres mobiles menée par le Groupe depuis le lancement. Au 31 décembre 2017, le Groupe comptait 13,7 millions d'abonnés mobiles, soit une part de marché de 19% ;
- **Poursuite de l'amélioration du mix d'abonnés, avec désormais une majorité d'abonnés sur le forfait Free 4G illimité (100Go pour les non abonnés Freebox).** Au cours de la période, l'intégralité de la croissance nette a été effectuée sur le Forfait Free 4G illimité (100Go pour les non abonnés Freebox), ce dernier compte d'ailleurs, pour la 1^{ère} fois depuis le lancement, plus d'abonnés que l'offre à 2 euros/mois (0 euro/mois pour les abonnés Freebox) ;
- **Un large portefeuille de fréquences dédiées à la 4G, lui permettant de proposer une excellente expérience utilisateur,** c'est ainsi qu'au 31 décembre 2017, le Groupe compte 8,2 millions d'abonnés 4G, soit une croissance de 2,3 millions d'abonnés en 1 an, représentant près de 60% de la base d'abonnés mobiles. Parallèlement à la croissance du nombre d'abonnés, les usages ont également très fortement progressé sur la période pour atteindre une des consommations les plus élevées d'Europe avec 8,4Go par mois en moyenne par abonné (en croissance de plus de 70% sur un an). Ces performances sont à mettre en perspective avec la qualité de l'expérience 4G offerte par le réseau du Groupe récompensé par le meilleur score nPerf pour les connexions 4G pour le 11^{ème} trimestre consécutif ;

⁹ Estimation de la société

¹⁰ Hors promotions

- **Un chiffre d'affaires services Mobile enregistrant une hausse de 8,4% sur l'année 2017. Cette hausse aurait été à 2 chiffres sans le ralentissement de la croissance du chiffre d'affaires entrant**, notamment lié à la baisse du nombre de SMS au profit des nouvelles plateformes de communication.

Eliminations

Ces opérations, qui font intervenir deux sociétés du Groupe appartenant à des activités différentes, consistent essentiellement en la revente entre ces deux activités des opérations d'interconnexion. Ces éléments sont naturellement neutralisés dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

(c) Marge brute

La marge brute du Groupe est de 2 630 millions d'euros en 2017, soit une hausse de près de 10% sur l'année.

Le taux de marge brute est en hausse de près de 2 points à 52,7% sur l'année. Cette progression est le résultat de deux tendances opposées : (i) la très forte croissance de la rentabilité de l'activité mobile, grâce notamment à l'évolution positive du mix d'abonnés et à la hausse de la couverture de trafic en propre et (ii) la baisse de la marge brute de l'activité fixe liée à l'effet des promotions, à la hausse des tarifs du dégroupage et à l'impact de l'offre TV by CANAL Panorama.

(d) Charges de personnel

Au cours de l'année 2017, le Groupe a créé plus de 600 emplois directs en France, sous forme de CDI. Au 31 décembre 2017, l'effectif total du Groupe se porte à plus de 9 700 personnes.

Cette augmentation des effectifs est principalement liée à la politique volontariste du Groupe en termes d'intensification des déploiements des réseaux FTTH et mobiles du Groupe, ainsi qu'à la constitution des équipes en Italie.

Compte tenu de ces éléments, les charges de personnel, hors avantages de personnel et coûts capitalisés, progressent pour atteindre 256 millions d'euros, soit 5,1% du chiffre d'affaires (niveau stable par rapport à 2016).

(e) Charges externes

Les charges externes du Groupe progressent de 75 millions d'euros sur l'année 2017 pour atteindre 417 millions d'euros au 31 décembre 2017. Pour l'essentiel, ce poste intègre les charges de réseau (location des sites mobiles, maintenance...), d'hébergement des équipements, d'assurance, de publicité et de sous-traitance externe. L'évolution sur l'année s'explique principalement par la très forte progression du nombre de sites mobiles mis en service (près de 3 700 nouveaux sites sur la période), ainsi qu'au développement du réseau FTTH, entraînant des charges d'énergie et de maintenance supplémentaires.

(f) Impôts et taxes

Le poste impôts et taxes est en hausse de 26 millions d'euros sur 2017, à 108 millions d'euros, en raison notamment de la progression du déploiement mobile (taxe IFER) et de la croissance du chiffre d'affaires du Groupe (taxe COPE, redevance UMTS, taxe COSIP...).

(g) Dotations aux provisions

Les dotations aux provisions pour impayés, pour dépréciation de stock et pour risques s'établissent à 54 millions d'euros au 31 décembre 2017, en légère hausse par rapport à 2016 (+4 millions d'euros). Ce poste est principalement constitué des dotations aux provisions pour impayés.

(h) Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation atteignent -20 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre -7 millions d'euros au 31 décembre 2016.

(i) Ebitda

L'Ebitda du Groupe progresse de 6% sur l'année, à 1 777 millions d'euros. La marge d'Ebitda est en légère hausse à 35,6%.

Sur l'année, la marge d'Ebitda de l'activité mobile a fortement progressé, alors que la marge de l'activité fixe a été impactée par plusieurs effets négatifs. Les principales variations intervenues sur la période ont été les suivantes :

- **Poursuite de l'effet d'échelle sur la base de coûts fixes pour l'activité mobile.** L'activité mobile, affichant toujours une croissance opérationnelle importante, permet d'accroître l'effet vertueux sur base de coûts fixes (réseau, publicité, coûts administratifs...), de bénéficier d'effets d'échelle non négligeables, mais aussi de profiter des avantages d'un opérateur intégré (fixe / mobile), malgré l'extension des offres de *roaming* à travers de nouveaux pays et la fin du *roaming* payant en Europe mis en place en juin 2017 ;
- **Bénéfice d'une meilleure couverture mobile.** Le déploiement intense de nouveaux sites mobiles en 2017 a entraîné une forte amélioration de la couverture du réseau mobile du Groupe au cours de l'année 2017 (+ 5 points de couverture pour le réseau 3G et +10 points pour le réseau 4G), et a permis d'augmenter les volumes de trafic acheminé en propre ;
- **Une base d'abonnés au Forfait Free 4G illimité (100Go pour les non abonnés Freebox) représentant maintenant plus d'un abonné sur deux.** En effet, l'ensemble des recrutements nets se fait désormais sur le Forfait Free, et la base d'abonnés au forfait à 2 euros/mois (0 euro/mois pour les abonnés Freebox) a entamé son déclin ;
- **Rentabilité en baisse sur les activités fixes**, en raison de l'impact dilutif (i) de la hausse du coût du dégroupage de 35 centimes par mois et par abonné sur l'année entière (de 9,10 euros à 9,45 euros), (ii) de la nouvelle offre TV by CANAL Panorama, (iii) de la hausse de certains postes de taxes (Copé, COSIP), (iv) de la hausse de la masse salariale liée à l'activité FTTH, et (v) de l'impact des promotions ;
- **Léger impact négatif des pertes de démarrage de l'activité en Italie sur l'Ebitda Groupe**, correspondant aux premiers coûts de lancement du projet, initiés en 2017.

(j) Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant s'élève à 862 millions d'euros au 31 décembre 2017, en hausse de 16% par rapport à 2016. Cette progression s'explique par la hausse de l'Ebitda d'une part et par la légère baisse des charges d'amortissement d'autre part. Les charges d'amortissement ont diminué en 2017, en raison notamment de l'arrivée à maturité du cycle d'amortissement de la Freebox Révolution, initié en 2010. Elles totalisent 911 millions d'euros au 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2017, le résultat opérationnel affichait un taux de marge de 17,3% du chiffre d'affaires, en progression de 1,5 point sur un an.

(k) Résultat net

Le résultat net récurrent du Groupe progresse également fortement (en hausse de près de 20%) pour atteindre 480 millions d'euros au 31 décembre 2017, soit près de 75% de hausse en 3 ans. En revanche, le résultat net affiche une hausse moins importante, de 0,5% sur l'année, pour s'établir à 405 millions d'euros. Ce dernier est fortement impacté par la contribution exceptionnelle d'impôt sur les sociétés mise en place par le gouvernement en fin d'année 2017, pour un montant de 76 millions d'euros.

1.3.2 Flux de trésorerie et investissements

<i>En millions d'euros</i>	31-déc-17	31-déc-16	Variation (%)
CAF Groupe	1 757,9	1 603,8	9,6%
Variation de BFR Groupe	-74,9	25,6	-
FCF opérationnel	1 683,0	1 629,4	3,3%
Investissements France (hors fréquences)	-1 481,5	-1 286,3	15,2%
Investissements Italie (hors fréquences)	-43,2	-	-
Impôts décaissés	-333,7	-239,4	39,4%
Autres ¹¹	-51,0	-64,5	-20,9%
FCF Groupe (hors fréquences, financement et dividendes)	-226,4	39,2	-
Investissements fréquences France	-257,0	-471,5	-45,5%
Investissements fréquences Italie	-270,6	-	-
FCF Groupe (hors financement et dividendes)	-754,0	-432,3	74,4%
Dividendes	-25,9	-24,1	7,5%
Trésorerie de clôture	214,7	235,7	-8,9%

FCF Groupe :

En 2017, le Groupe a poursuivi ses efforts intenses en termes de déploiement des réseaux fixe et mobile. En effet, la dépense d'investissements en France hors fréquences augmente de 15%, soit près de 200 millions d'euros supplémentaires par rapport à 2016.

¹¹ Intérêts financiers inclus

Les principaux faits marquants sur l'année ont été les suivants :

- Hausse de la capacité d'autofinancement de près de 10% à 1 758 millions d'euros ;
- Variation de BFR de -75 millions d'euros, en raison de l'anticipation d'un paiement 2018 sur l'année 2017 ;
- Investissements France conformes aux objectifs définis au début de l'année 2017, à 1 482 millions d'euros. Sur l'année 2017, le Groupe a fortement intensifié ses investissements dans ses réseaux Très Haut Débit fixe (avec près de 250 000 nouveaux abonnés raccordés en FTTH) et mobile (avec le déploiement de près de 3 700 nouveaux sites) ;
- Paiement de la 3^{ème} échéance relative à l'achat des fréquences 700MHz en France, pour un montant de 243 millions d'euros ;
- Les premiers investissements du Groupe en Italie pour 314 millions d'euros, comprenant notamment le premier décaissement pour l'acquisition des fréquences auprès de Wind/Tre pour 50 millions d'euros et le décaissement relatif au refarming des fréquences 1 800MHz payé à l'Etat italien, pour un montant de 220 millions d'euros ;
- Décaissement d'impôts à hauteur de 334 millions d'euros, montant largement impacté par la contribution exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 76 millions d'euros payée au second semestre 2017.

Variation nette de la trésorerie :

Le Groupe a clôturé l'année avec une trésorerie disponible de 215 millions d'euros.

1.3.3 Endettement du Groupe

Le Groupe n'est soumis à aucun risque de liquidité, après examen des clauses de remboursement anticipé des prêts souscrits par les sociétés du Groupe ou du non-respect d'engagements financiers (ratios, objectifs...).

Au 31 décembre 2017, l'endettement brut du Groupe s'établissait à 2 665 millions d'euros et l'endettement net à 2 449 millions d'euros. Le Groupe continue de profiter d'une structure financière solide avec un ratio d'endettement de 1,4x l'*Ebitda* au 31 décembre 2017, et d'une très forte liquidité.

L'endettement brut au 31 décembre 2017 est composé des principaux emprunts suivants :

(a) Dettes à moins d'un an

- Programme de billet de trésorerie de 1 milliard d'euros

Dans le cadre du renouvellement annuel de son programme de billet de trésorerie, le Groupe a augmenté la taille de sa ligne de 800 millions d'euros à 1 milliard d'euros début 2017. Au 31 décembre 2017, l'utilisation était de 405 millions d'euros.

(b) Dettes à plus d'un an

Emprunts auprès d'établissements de crédit :

- Emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Dans le cadre du déploiement de ses réseaux ADSL et FTTH, le Groupe Iliad a obtenu le soutien financier de la BEI, à travers la mise en place plusieurs financements. Ces financements sont amortissables et présentent des durées longues. Au 31 décembre 2017, le Groupe disposait des financements suivants avec la BEI :

- Ligne de 150 millions d'euros, mise en place en 2010 et avec une échéance finale en juillet 2020 ;
- Ligne de 200 millions d'euros, mise en place en 2012 et avec une échéance finale en mai 2022 ;
- Ligne de 200 millions d'euros, mise en place en 2016 et avec une échéance finale en septembre 2030.

■ Ligne bilatérale de 90 millions avec KFW IPEX-Bank

Le 13 décembre 2017, le Groupe a souscrit une ligne de crédit de 90 millions d'euros auprès de KFW IPEX-Bank, qui a souhaité accompagner le développement du Groupe dans le déploiement de son réseau FTTH. Cette ligne, sous forme de prêt amortissable, a une maturité finale pouvant aller jusqu'à 11 ans.

Le taux d'intérêt applicable sur ce crédit est fondé sur l'Euribor de la période, augmenté d'une marge pouvant varier en fonction du niveau du levier financier du Groupe entre 0,90% et 1,10% par an.

■ Crédit syndiqué de 500 millions d'euros – Echéance 2021

Le 8 janvier 2016, compte tenu des conditions favorables sur le marché bancaire, et afin d'étendre la maturité de sa dette, le Groupe a mis en place une ligne de 500 millions d'euros auprès de 11 banques internationales. Cette ligne, sous forme de prêt à terme, a une maturité de 5 ans.

■ Crédit syndiqué de 1 400 millions d'euros – Echéance 2022

Le Groupe bénéficie d'une ligne de crédit syndiqué de 1 400 millions d'euros, mise en place auprès de 12 banques internationales. Cette ligne possède une maturité à 2022.

Le taux d'intérêt applicable sur ce crédit est fondé sur l'Euribor de la période, augmenté d'une marge pouvant varier en fonction du niveau du levier financier du Groupe entre 0,35% et 1,10% par an.

Les financements du Groupe auprès des établissements de crédit sont soumis au respect d'engagements financiers (ratio de leverage et de couverture d'intérêts). Au 31 décembre 2017, le Groupe respectait tous ses engagements.

Emprunts obligataires :

■ Obligation de 650 millions d'euros – échéance 2022

Le 26 novembre 2015, le Groupe a procédé à l'émission d'obligations pour un montant de 650 millions d'euros et présentant un coupon annuel de 2,125%.

Ces obligations seront remboursées au pair à l'échéance le 5 décembre 2022.

■ Obligation de 650 millions d'euros – échéance 2024

Le 5 octobre 2017, le Groupe a procédé à l'émission d'obligations pour un montant de 650 millions d'euros et présentant un coupon annuel de 1,5%.

Ces obligations seront remboursées au pair à l'échéance le 14 octobre 2024.

Synthèse des lignes de financement à plus d'un an du Groupe :

<i>En millions d'euros</i>	Échéance	Remboursement	Montant du financement	Montant utilisé	Montant disponible
<u>Lignes auprès d'Etablissements de crédit</u>					
BEI - 2010	juillet 2020	Amortissable	150	83	-
BEI - 2012	mai 2022	Amortissable	200	167	-
BEI - 2016	septembre 2030	Amortissable	200	200	-
KFW - 2017	mai 2029	Amortissable	90	-	90
Crédit syndiqué - 2016	janvier 2021	A terme	500	500	-
Crédit syndiqué - 2015	octobre 2022	A terme	1 400	-	1 400
<u>Emprunts obligataires</u>					
Emprunt obligataire - 2015	décembre 2022	A terme	650	650	-
Emprunt obligataire - 2017	octobre 2024	A terme	650	650	-

(c) Engagements de crédit-bail

Le Groupe utilise des lignes de crédit-bail afin de financer les acquisitions immobilières nécessaires dans le cadre de son déploiement FTTH et pour financer une partie de ses équipements techniques au sein de ses datacenters. Au 31 décembre 2017, le montant total des financements sous forme de crédit-bail s'élève à 50 millions d'euros.

1.3.4 Acquisition d'une participation de 31,6% dans eir

Le 20 décembre 2017, le Groupe a annoncé l'acquisition pour environ 320 millions d'euros, d'une participation minoritaire de 31,6% dans eir, l'opérateur historique irlandais, aux côtés de NJJ (holding privée de Xavier Niel). Les actionnaires existants, Anchorage Capital Group L. L. C. et Davidson Kempner Capital Management L.P., restent investis dans eir au travers d'une participation de 35,5% et avec un crédit sans recours.

Avec cette prise de participation minoritaire, Iliad conclut un partenariat stratégique avec un opérateur de premier plan. Iliad a par ailleurs, la possibilité d'en prendre le contrôle à terme, via l'exercice d'une option d'achat exerçable en 2024 accordée par NJJ. Cette option porte sur 80% de la participation de NJJ (soit 26,3% du capital d'eir) pour un prix égal à la valeur de marché (déterminée par un expert indépendant) diminuée d'une décote de 12,5% et avec un floor calculé sur la base d'un rendement annuel de 2%.

A moyen terme, à travers cet investissement, Iliad entend bénéficier de flux de dividendes et cible un rendement à deux chiffres. A moyen / long terme, Iliad dispose de la possibilité de prendre le contrôle d'un actif stratégique, via l'exercice d'une option d'achat exerçable en 2024, accordée par NJJ et portant sur 26,3% du capital d'eir.

Méthode de comptabilisation retenue pour cette participation :

Cette participation minoritaire dans eir sera comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence (selon les normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28). Cette opération aura donc un impact limité sur le levier financier du Groupe (environ +0,2x *Ebitda*), la dette d'eir n'étant pas consolidée dans les comptes d'Iliad.

Iliad préserve ainsi sa flexibilité financière afin de poursuivre son plan de croissance en Italie, de continuer sa politique d'investissement rentable dans les réseaux fixes et mobiles de dernière génération en France et de saisir les opportunités de consolidation sur les marchés où Iliad est présent.

Une transaction en ligne avec les meilleures pratiques de gouvernance :

La transaction s'inscrit dans le cadre d'une convention réglementée, et à ce titre, Iliad a décidé de mettre en œuvre les meilleurs standards de gouvernance :

- Revue de la transaction par un comité ad hoc, composé exclusivement d'administrateurs indépendants du Conseil d'administration d'Iliad ;
- Délivrance d'une attestation d'équité par un expert financier indépendant ;
- La transaction a été approuvée lors du Conseil d'administration du 18 décembre 2017, à l'unanimité des administrateurs présents et représentés. Les parties intéressées à la transaction (Xavier Niel et Olivier Rosenfeld) n'ont pas pris part au vote du Conseil d'administration d'Iliad et ne prendront pas part au vote en Assemblée Générale.

La finalisation de cette transaction, attendue au 1er semestre 2018, reste soumise à l'approbation préalable des autorités compétentes.

1.3.5 Objectifs

Dans la perspective de poursuivre sa politique de croissance rentable, le Groupe s'est fixé les objectifs suivants :

■ Fixe :

- Part de marché Haut Débit et Très Haut Débit de 25% à long terme ;
- Hausse de la base d'abonnés FTTH de 300 000 à 500 000 abonnés par an ;
- 9 millions de prises raccordables au FTTH à fin 2018 ;
- 20 millions de prises raccordables au FTTH à fin 2022.

■ Mobile :

- Finalisation de la migration des sites 4G en 1 800MHz courant 2018 ;
- Ouverture d'environ 2 000 nouveaux sites sur l'année 2018, avec une couverture 4G de 90% et une couverture 3G de 95% ;
- Part de marché mobile de 25% à long terme.

■ Groupe :

- Marge d'*Ebitda* France de nouveau en hausse en 2018 ;
- Ambition d'atteindre une marge d'*Ebitda* pour le Groupe en France de plus de 40% en 2020 ;
- Niveau d'investissement 2018 (hors fréquences et lancement d'une nouvelle Freebox) en France compris entre 1,4 et 1,5 milliard d'euros ;
- Un solde d'*Ebitda*-investissements France supérieur à 1 milliard d'euros à partir de 2020, grâce à :
 - *La baisse des charges liées au contrat d'itinérance ;*
 - *L'amélioration du mix d'abonnés mobiles ;*
 - *Un réseau mobile national en 2020.*

1.3.6 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à relever.

1.3.7 Frais de recherche et de développement

Le Groupe Iliad consacre un effort très important à l'innovation dans le secteur des technologies de l'information et de la communication. Sa politique de recherche et développement est structurée autour de deux objectifs : offrir des services différenciés aux abonnés grâce à des matériels dédiés et réduire les coûts liés à la construction et l'exploitation de son réseau.

C'est dans cette optique que le Groupe développe les nouvelles générations de boîtiers Freebox intégrant les dernières innovations techniques, et déploie des équipements de réseau innovants de type xDSL, fibre optique ou mobile.

Les frais de recherche et développement incluent les travaux de recherche, les coûts de création de produits nouveaux ainsi que les dépenses liées à l'adaptation de produits existants. Le Groupe entend également continuer à développer en interne, à la fois l'architecture des équipements destinés à l'exploitation de son réseau et à la fourniture des services à ses abonnés, ainsi que les applications logicielles développées sous linux, utilisées par chaque société du Groupe.

Le Groupe a consacré 10,8 millions d'euros en 2017 à des travaux d'études et de recherches portant sur les activités Haut Débit, Fibre Optique et Mobile.

2. EXAMEN DES COMPTES ANNUELS 2017

2.1 APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX 2017 D'ILIAD SA

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Le résultat d'exploitation de la Société s'établit à – 19 333 845 euros pour l'exercice contre -18 963 161 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à 378 544 383 euros contre 364 779 779 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat exceptionnel, il s'élève à - 1 753 165 euros contre un résultat de 4 252 euros au titre de l'exercice précédent.

Au total, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se solde par un résultat net de 328 947 865 euros contre 352 159 666 euros pour l'exercice précédent.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 328 947 865 euros.

2.2 APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES 2017

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître un résultat net de 405 millions d'euros contre 403 millions d'euros pour l'exercice précédent.

2.3 PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver comme suit la répartition des bénéfices :

Bénéfice de l'exercice	€	328 947 865
Absorption des pertes antérieures	€	0
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur		2 425 827 325
Pour former un bénéfice entièrement distribuable de		2 754 775 190

Décide l'affectation suivante

A la réserve légale	€	0
Au titre de dividendes aux actionnaires un maximum de :	€	40 354 026
Soit 0,68 euro par action		
Solde		€
Porté au report à nouveau	€	2 714 421 164

Nous vous indiquons que le nombre maximum d'actions ayant droit au dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 59 344 156 correspondant à la somme des 58 967 037 actions composant le capital social au 31 janvier 2018 et des 377 119 actions susceptibles d'être émises, entre le 1^{er} février 2018 et la date de détachement du dividende, dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions attribuées par le conseil d'administration.

Le dividende à distribuer sera de 0,68 euro pour chacune des actions composant le capital social et y ayant droit du fait de leur date de jouissance, avant prélèvements sociaux. Il sera détaché de l'action le 21 juin 2018 et sera mis en paiement en espèces le 23 juin 2018.

Il est précisé que le montant global des dividendes distribués devra tenir compte de toutes les actions existantes à la date de détachement du dividende et qu'au cas où, à cette date, (i) la Société détiendrait certaines de ses propres actions, ou que (ii) la totalité des actions susceptibles d'être émises, à la suite de l'exercice des options de souscriptions d'actions, n'était pas effectivement émise, la somme correspondant aux dividendes non versés au titre de ces actions (au titre du (i) et (ii)) sera affectée au compte « autres réserves ».

Le montant de 0,68 euro sera en principe soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % sur le montant brut du dividende sans application de l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts. Sur option expresse, irrévocable et globale, le dividende pourra néanmoins être soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu après application de l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France. En toute hypothèse, le dividende sera par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que le dividende distribué au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	2014	2015	2016
Nombre d'actions composant le capital ⁽¹⁾	58 517 825	58.688.031	58 885 825
Montant total des dividendes nets (en euros)	22 821 951	24.062.093	25 909 763
Montant du dividende net versé par action (en euro) ⁽²⁾	0,39	0,41	0,44

¹ : Nombre d'actions émises à la date de détachement du dividende

² : Dividende pour sa totalité éligible à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France. Il n'y a pas eu d'autre revenu distribué visé par l'article 243 bis Code général des impôts.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que cette distribution constitue un revenu éligible à l'abattement de 40%, au titre des exercices 2014 à 2016 bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158.3-2° du Code général des impôts, et ce dans les conditions et limites légales, sous la responsabilité des actionnaires.

2.4 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

2.5 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé (Annexe 1), conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

2.6 DETTES FOURNISSEURS ET DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 aliéna 1 et D. 441-4 du Code de commerce, la Société présente la décomposition à la clôture des deux derniers exercices le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

2017

Article D. 441 I.-1°: Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2°: Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	0 jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total

(A) Tranches de retard de paiement

Nombre de factures concernées						300						71
Montant total des factures concernées TTC	-12 270K€	-5 108K€	919K€	0K€	28K€	-16 430K€	25 698K€	634K€	-70K€	-18K€	-27K€	26 217K€
Pourcentage du montant total des achats TTC	6%	3%	0%	0%	0%	9%						
Pourcentage du CA TTC de l'exercice							12%	0%	0%	0%	0%	12%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes ou créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées TTC						-8 542K€						454K€

2016

(En milliers d'euros) Au 31 décembre 2016	Total	Non échues*	< ou égal à 30 jours	entre 31 et 60 jours	> de 60 jours
Dettes fournisseurs	25 293	20 154	4 893	62	185
Dettes fournisseurs en litige					

* Y compris les factures non parvenues

3. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

3.1 INFORMATION RELATIVE AU CAPITAL SOCIAL ET A SA REPARTITION

3.1.1 Cotation boursière

Les actions Iliad sont négociées sur l'Eurolist d'Euronext Paris depuis le 30 janvier 2004.

L'évolution du cours de bourse depuis le 1^{er} janvier 2017 se présente comme suit :

	Cours par action (en euros) ¹	
	Plus haut	Plus bas
2017		
Janvier	197,95	182,90
Février	200,95	189,10
Mars	212,95	197,40
Avril	227,45	206,90
Mai	235,20	224,65
Juin	230,95	207,10
Juillet	214,75	203,90
Août	218,35	210,65
Septembre	226,25	218,00
Octobre	225,90	208,65
Novembre	214,35	194,10
Décembre	205,75	196,15

(1) Cours par action plus haut et plus bas en clôture de séance.

3.1.2 Composition du capital social au 31 décembre 2017

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le capital social a été porté de 13 038 371,32 euros à 13 081 654,89 euros suite à l'émission de 195 323 actions nouvelles émises suite à des levées d'options de souscription d'actions réalisées au titre des plans arrêtés par le conseil d'administration.

Le capital social est divisé en 59 032 661 actions entièrement souscrites, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

Le 29 janvier 2018, le conseil d'administration a décidé de réduire le capital social par annulation d'actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions. A cette date, le capital social s'élève à 13 062 510,20 euros, composé de 58 946 268 actions.

3.1.3 Participation des mandataires sociaux dans le capital social de l'émetteur

Au 31 décembre 2017, le capital et les droits de vote de la Société étaient répartis de la façon suivante :

	Nombre d'actions	% Capital	Dont actions à droit de vote double	% Droits de vote
Xavier Niel ⁽¹⁾	30 820 250	52,21%	30 252 396	66,86%
Rani Assaf ⁽²⁾	760 000	1,29%	760 000	1,66%
Cyril Poidatz ⁽¹⁾	670 614	1,14%	670 614	1,47%
Antoine Levavasseur ⁽¹⁾	506 658	0,86%	506 658	1,11%
Maxime Lombardini ⁽¹⁾	10 729	0,02%	3 680	0,02%
Thomas Reynaud ⁽¹⁾	7 030	0,01%	5 250	0,01%
Olivier Rosenfeld ⁽³⁾	5 210	0,01%		N/S
Pierre Pringuet ⁽³⁾	2 037	NS	2 037	NS
Marie-Christine Levet ⁽³⁾	350	NS		NS
Orla Noonan ⁽³⁾	300	NS		NS
Virginie Calmels ⁽³⁾	150	NS		NS
Corinne Vigreux ⁽³⁾	100	NS		NS
Bertille Burel ⁽³⁾	100	NS		NS
Dirigeants	32 783 528	55,53%	32 200 635	71,14%
Public	26 249 133⁽⁴⁾	44,47%	108 503 *	28,86%
Total	59 032 661	100,00%	32 310 138	100,00%

(1) Dirigeant et administrateur de la Société

(2) Actionnaire dirigeant non administrateur de la Société

(3) Actionnaire non dirigeant administrateur de la Société

(4) dont Black Rock Inc qui a déclaré à l'AMF avoir franchi à la hausse le seuil de 5% du capital social et des droits de vote et détenir ainsi 5,04% du capital et 3,26% des droits de vote le 12 décembre 2017.

NS : Non significatif

* : montant retraité des actions privées de droits de vote

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, le conseil d'administration vous informe que selon les informations qu'il a reçues, aucun autre actionnaire que Black Rock Inc n'a déclaré, avoir franchi le seuil de 5% du capital et des droits de vote de la Société au cours de l'exercice 2017.

3.1.4 Participation des salariés au capital social de la Société

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, au 31 décembre 2017, nous vous indiquons que le personnel de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ne détient aucune participation dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail.

Enfin, nous vous rappelons que conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, le conseil d'administration a rédigé un rapport spécial, mis à votre disposition afin de vous informer des opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 relatives aux options de souscription d'actions émises par votre Société.

3.1.5 Information concernant les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, et compte tenu de la structure du capital social de la Société – Xavier Niel étant l'actionnaire majoritaire détenant 52,27% du capital social et 66,94% des droits de vote de la Société au 28 février 2018 – il n'existe aucun élément susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

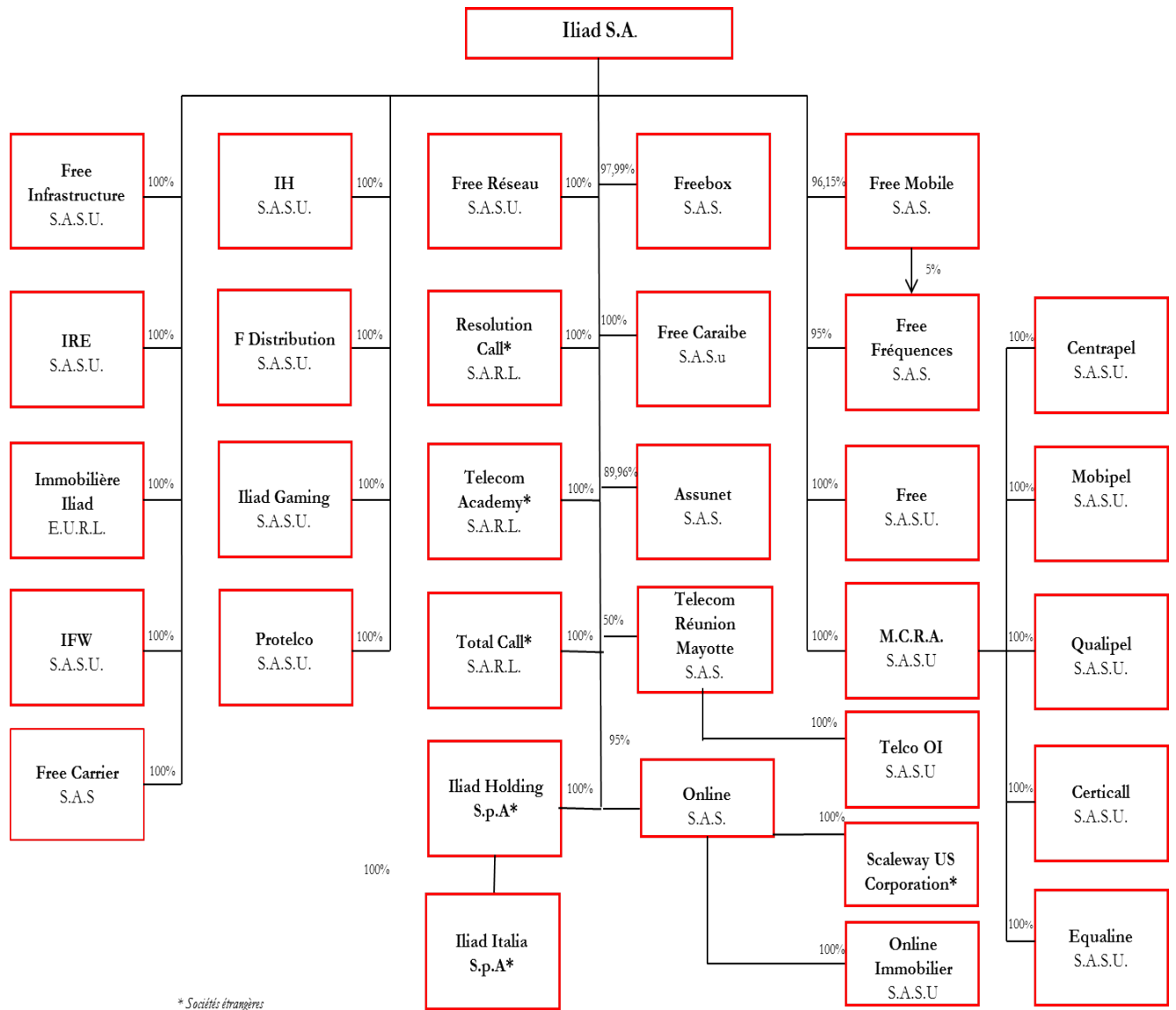
3.2 INFORMATION RELATIVE AUX PRISES DE PARTICIPATION ET CONTROLE

3.2.1 Prise de participation ou prise de contrôle

Le 20 décembre 2017, le Groupe a annoncé l'acquisition pour environ 320 millions d'euros, d'une participation minoritaire de 31,6% dans *eir*, l'opérateur historique irlandais, aux côtés de NJJ (holding privée de Xavier Niel) (cf paragraphe 4.1.1).

3.2.2 Sociétés contrôlées

Les principales sociétés contrôlées sont les suivantes :



4. AUTORISATIONS FINANCIERES

4.1 INFORMATION CONCERNANT LE RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, autorisé par la quinzième résolution de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 mai 2017, le conseil d'administration est autorisé à procéder à l'acquisition d'actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social. Cette autorisation a été accordée pour une durée de dix-huit mois et restera valable jusqu'au 17 novembre 2018.

Les objectifs de ce programme de rachat d'actions sont les suivants :

- d'assurer la liquidité et animer le marché du titre de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance au nom et pour le compte de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers comme pratique de marché admise ;
- de l'attribution des actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société et des filiales du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ou par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou au titre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi, notamment l'article L. 3332-14 du Code du travail ;
- la remise d'actions en paiement dans le cadre d'un rachat par la Société d'une partie des actions de la société Free Mobile détenues par les associés de cette dernière, à la suite d'un plan d'attribution gratuite d'actions, aux époques que le conseil d'administration décidera, et ce dans la limite de 1% du capital social de la Société, appréciée à la date du rachat ;
- de les conserver et de les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe et ce dans la limite de 5% du capital social de la Société, appréciée à la date des rachats ;
- de la couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux de la Société et des filiales du groupe dans le cadre des dispositions légales, aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur sa délégation appréciera ;
- de l'annulation de tout ou partie des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions, conformément à la vingt-septième résolution autorisée par l'assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2017, et dans les termes qui y sont indiqués ;
- de la remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon, ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ainsi que de réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations, aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur sa délégation appréciera.

Dans le cadre de ce programme de rachat d'actions, la Société a réalisé les opérations suivantes durant l'exercice :

	Achats	Ventes
Nombre de titres	402 328	387 943
Cours moyen de la transaction non pondéré (<i>en euros</i>)	210,64	211,03
Montants globaux (<i>en euros</i>)	84 499 897,23	81 494 834,65

A l'issue des achats et des ventes mentionnées ci-dessus, au 31 décembre 2017, la Société détient :

Nombre d'actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice	124 245
Pourcentage auto-détenu de manière directe ou indirecte	0,21%
Pour les finalités suivantes :	
• <i>liquidité et animation du marché</i>	0,06%
• <i>annulation de titres</i>	0,15%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille	124 245
Valeur comptable du portefeuille (<i>en euros</i>)	
Valeur de marché du portefeuille (<i>en euros</i>) ⁽¹⁾	24 817 939

(1) Sur la base du cours de clôture de l'action Iliad le 29 décembre 2017, soit 199,75 euros

Cette autorisation arrive à échéance le 17 novembre 2018, nous vous proposons de la renouveler selon les modalités présentées dans le rapport du Conseil d'administration sur les résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire.

4.2 DELEGATIONS DE COMPETENCE PERMETTANT D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL

Le tableau des délégations de compétence, en cours de validité, accordées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 19 mai 2016 et du 17 mai 2017 au conseil d'administration de la Société, se présente comme suit :

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire				
	Date de l'AG (n° de résolution)	Durée (Date d'expiration)	Montant nominal maximal autorisé	Utilisation en cours
Augmentation du capital social avec DPS				
Augmentation du capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances	17/05/2017 (16 ^e résolution)	26 mois (17/07/2019)	5 000 000 2 milliards	Non utilisée
Augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes	17/05/2017 (24 ^e résolution)	26 mois (17/07/2019)	500 000 000	Non utilisée
Augmentation du capital social sans DPS				
Augmentation du capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et par offre au public , d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances	17/05/2017 (17 ^e résolution)	26 mois (17/07/2019)	20% du capital social à la date de l'assemblée, soit environ 2,6 millions d'euros ⁽¹⁾ 2 milliards ⁽²⁾	Non utilisée
Augmentation du capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et par placement privé , d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances	17/05/2017 (18 ^e résolution)	26 mois (17/07/2019)	20% du capital social à la date de l'assemblée, soit environ 2,6 millions d'euros ⁽¹⁾ 2 milliards ⁽²⁾	Non utilisée

Autorisation de fixer le prix d'émission d'une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription par offre au public ou placement privé dans la limite de 10% du capital social par période de douze mois	17/05/2017 (19 ^e résolution)	26 mois (17/07/2019)	2 600 000 ⁽¹⁾ 2 milliards ⁽²⁾	Non utilisée
Augmentation du capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	17/05/2017 (21 ^e résolution)	26 mois (17/07/2019)	1 306 249 ⁽¹⁾	Non utilisée
Augmentation du capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société par les associés de la société Free Mobile	17/05/2017 (22 ^e résolution)	26 mois (17/07/2019)	130 624 ⁽¹⁾	Non utilisée
Augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre au public ayant une composante d'échange initiée par la Société	17/05/2017 (23 ^e résolution)	26 mois (17/07/2019)	2 000 000 ⁽¹⁾	Non utilisée
Augmentation du capital social avec ou sans DPS				
Augmentation du nombre de titres à émettre dans le cadre d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, en cas de demandes excédentaires	17/05/2017 (20 ^e résolution)	26 mois (17/07/2019)	15% de l'émission initiale ⁽¹⁾	Non utilisée
Augmentation du capital réservée				
Emission d'actions réservée aux salariés du Groupe	17/05/2017 (26 ^e résolution rejetée)	N/A	N/A	N/A
Stock-options et attributions gratuites				
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	17/05/2017 (25 ^e résolution)	38 mois (17/07/2020)	1% du capital à la date d'attribution (à titre indicatif, correspond à 590 327 actions au 31 décembre 2017)	Non utilisée
Attribution gratuite d'actions	19/05/2016 (16 ^e résolution)	38 mois (19/07/2019)	0,5% du capital social à la date d'attribution	Entièrement utilisée au 31/12/2017

- (1) Ce montant s'impute sur le plafond global pour les émissions d'actions ou de titres donnant accès au capital de 5.000.000 euros fixé par la 16^{ème} résolution de l'AGM du 17 mai 2017.
- (2) Ce montant s'impute sur le plafond global pour les émissions de titres de créances de 2.000.000.000 euros fixé par la 16^{ème} résolution de l'AGM du 17 mai 2017

Le conseil d'administration a, en outre, été autorisé pour une durée de dix-huit mois par l'assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2017 à réduire le capital social dans les conditions légales par annulation d'actions acquises dans le cadre de ses programmes de rachat d'actions.

Certaines autorisations arrivant à expiration ou étant intégralement utilisées au cours de l'exercice 2018, il vous est proposé de les renouveler selon les modalités présentées au sein du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolutions.

5. INFORMATION CONCERNANT L'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

5.1 MANDAT DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations relatives aux mandats sociaux figurent dans le rapport de gouvernement d'entreprise de la Société établi en application de l'article L. 225-37 dernier alinéa.

Le mandat de Monsieur Maxime Lombardini arrive à échéance lors de la prochaine assemblée générale, il sera proposé à l'assemblée de renouveler son mandat pour une durée de quatre ans, arrivant à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

5.2 OPERATIONS REALISEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LE TITRE ILIAD

En application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a déclaré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers les transactions effectuées par deux de ses mandataires sociaux et des personnes liées.

Etat récapitulatif des opérations réalisées sur les titres d'Iliad par les mandataires sociaux et les personnes liées au cours de l'exercice 2017

(Article 223-26 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)

Personne concernée	Nature de l'opération	Nombre d'actions	Prix moyen
Xavier Niel	Cession*	817 854	207,65€
Xavier Niel (personnes liées)	Cession	816 750	208,22€
Xavier Niel	Donation	53 315	-
Maxime Lombardini	Acquisition	1 735	53,79€

*dont 567 854 actions ayant fait l'objet d'un apport à une société liée

5.3 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations visées à l'article L. 225-37-3 du Code de commerce figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Société.

5.4 CONVENTIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE ENTRE LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE

Conformément à l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce, il n'existe pas de conventions conclues entre le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et,

d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

6. INFORMATION CONCERNANT LE CONTROLE DE LA SOCIETE

Les mandats des commissaires aux comptes se présentent comme suit :

- Commissaire aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit Représenté par Xavier Cauchois 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex	Deloitte & Associés Représentés par Jean-Paul Seguret et François Buzy 185, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine
Première nomination lors de l'assemblée générale du 19 octobre 2000, mandat reconduit lors de l'assemblée générale du 24 mai 2012, et venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017.	Première nomination lors de l'assemblée générale du 20 mai 2015, mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020.

- Commissaires aux comptes suppléants

Étienne Boris 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex	BEAS 195 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine
Première nomination lors de l'assemblée générale du 29 mai 2006, mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017.	Première nomination lors de l'assemblée générale du 20 mai 2015, mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020.

Sur recommandation du comité d'audit, le conseil d'administration du 12 mars 2018 a proposé à l'assemblée générale des actionnaires devant se réunir le 16 mai 2018 le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers Audit pour une durée de six exercices. Le mandat de Monsieur Etienne Boris ne sera pas renouvelé.

7. RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALES

Les informations en matière de responsabilité sociale et environnementale ainsi que les informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable issues de la loi Grenelle 2 (modifiée par la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives) et du décret n°2012-557 du 24 avril 2012 sont présentées, en annexe 1, dans un chapitre distinct faisant partie intégrante du présent rapport de gestion.

8. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

La Société exerce son activité dans un environnement très concurrentiel en France et en Italie. La Société est entrée sur le marché des communications électroniques mobiles italien au gré du rapprochement, autorisé par décision de la Commission Européenne du 1^{er} septembre 2016, entre les opérateurs Hutchison et VimpelCom en Italie. Le marché des communications électronique que ce soit en France ou en Italie connaît une évolution rapide et fait naître pour le Groupe de nombreux risques dont certains échappent à son contrôle. Les risques et incertitudes présentés ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels la Société doit faire face. D'autres risques et incertitudes dont la Société n'a actuellement pas connaissance ou qu'elle ne considère pas comme étant significatifs au jour du présent rapport pourraient également avoir une incidence défavorable sur son activité, sa situation financière ou ses résultats. A cet égard, il est renvoyé à la partie du Document de Référence afférent aux risques encourus par la société.

8.1 PROCESSUS DE CONTROLE DES RISQUES PRINCIPAUX

La Société a mis en place et continue de développer un dispositif de contrôle interne lui permettant de gérer les risques liés à sa stratégie, son développement ou ses processus de décision. Ce processus de contrôle des risques est présenté au sein du rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil.

Par ailleurs, les principaux risques pouvant impacter la Société sont identifiés, évalués et revus par la Direction Générale.

L'analyse des risques en matière de protection du chiffre d'affaires est réalisée conjointement par les équipes des systèmes d'information pour les contrôles automatiques notamment et par les équipes financières pour les contrôles de cohérence et manuels, sous la supervision de la direction générale.

La direction générale bénéficie d'une remontée régulière des besoins en termes de recrutement (en nombre et compétence), et de financement pour déployer et faire évoluer les infrastructures techniques du réseau.

Les risques liés à la maîtrise et à la bonne comptabilisation des flux transitant sur le réseau du Groupe sont également définis et appréhendés par les équipes informatiques et financières sous la supervision de la direction générale.

En termes de risques liés à la relation abonné, afin de permettre au Groupe de faire face à une forte croissance et d'anticiper les besoins de recrutement notamment parmi les équipes des centres d'appels, une procédure de *reporting* a été mise en place afin de mesurer le taux d'appels reçus, aboutis, répondus, et les délais d'attente. Ce *reporting* est adressé de façon régulière à la direction.

Face aux nouveaux risques de non-conformité du Groupe aux lois n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, le Groupe a engagé un processus de mise en conformité sous l'égide de la Direction juridique et de la conformité.

Enfin, dans le but de préserver sa capacité à rester techniquement innovant le Groupe dispose d'une équipe de recherche et développement. Cette équipe travaille sous l'impulsion directe de la direction générale.

8.2 LES RISQUES FINANCIERS

Les risques de change, de taux, de liquidités, d'actions, de crédit, de contrepartie et de concentration sont exhaustivement présentés dans les Note 33 des annexes aux comptes consolidés clos le 31 décembre 2017.

8.3 RISQUES RELATIFS A L'ACTIVITE DU GROUPE ET A SA STRATEGIE

Risques liés à la croissance des marchés du fixe et du mobile en France

Les revenus du Groupe dépendent en grande partie du nombre d'abonnements à ses services (fixe et mobile) qui sont fortement liés, de manière directe ou indirecte, à la croissance du nombre d'utilisateurs de l'Internet et du mobile en France. Les revenus du Groupe dépendent aussi du niveau des tarifs pratiqués. Or dans un marché se livrant à une concurrence forte par le biais d'offres promotionnels, le Groupe se doit lui aussi d'assurer sa croissance par le biais de ce type d'offres. Le niveau des revenus futurs générés par ces abonnements est donc difficile à prévoir notamment sur des marchés matures et extrêmement concurrentiels comme les marchés fixe et mobile français. L'activité du Groupe, ses résultats opérationnels et sa situation financière pourraient être sérieusement affectés, et le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'atteindre tout ou partie des objectifs qu'il s'est fixé, si la croissance attendue du nombre d'utilisateurs de l'Internet et du mobile en France ralentissait.

Risques liés au caractère extrêmement concurrentiel des marchés sur lesquels le Groupe intervient et prévoit d'intervenir

- Marché de l'Internet fixe en France

Dans le secteur de l'Internet, la concurrence des services d'accès est intense et devrait s'accroître de façon significative à l'avenir. Le Groupe s'attend à ce que la concurrence sur son marché se renforce car (i) l'acquisition de parts de marché est plus difficile sur un marché mature comme celui de l'Internet fixe, (ii) le nombre d'alliances stratégiques ou capitalistiques entre les concurrents du Groupe pourrait augmenter, (iii) certains de ses concurrents ont lancé des politiques tarifaires qui entendent répondre aux offres agressives de Free, (iv) des sociétés multinationales dotées de moyens financiers plus importants que ceux du Groupe sont présentes sur ces marchés et abordent des marchés connexes dans le but d'enrichir et rendre plus attractives les offres concurrentes de celles du Groupe, (v) de nouveaux compétiteurs notamment mondiaux pourraient arriver sur ce marché.

Le secteur de la téléphonie fixe en France est un marché mature et largement dominé par l'Opérateur historique. Bien que le Groupe estime bénéficier d'avantages concurrentiels sur ce marché, notamment à travers l'utilisation de son réseau, il ne peut garantir qu'il parviendra à maintenir ses activités de téléphonie fixe selon ses plans, dans un secteur dont les intervenants sont pour beaucoup des sociétés multinationales dont les moyens financiers dépassent ceux du Groupe, et pour lesquels les capacités d'investissement, en particulier publicitaires, constituent des atouts considérables.

Dans le secteur de la télévision, de la vidéo et des jeux *via* ADSL, la concurrence a été forte en 2017 et devrait continuer à s'accroître. Le secteur a en particulier été marqué par les stratégies de convergence des communications électroniques et des médias mises en place par des concurrents du Groupe ayant pour effet d'accroître l'emprise de certains sur des contenus premium. Bien que le Groupe estime bénéficier d'avantages concurrentiels sur ce marché, notamment à travers l'utilisation de son modem Freebox Mini 4K et de la Freebox Révolution qui sécurise la transmission des contenus, il ne peut garantir qu'il parviendra à maintenir ou à développer ses activités audiovisuelles et jeux selon ses projets dans un marché dans lequel se développent les exclusivités au profit de tel ou tel opérateur. Ce risque est accentué par le privilège d'accès direct à certaines chaînes premium

accordé à un concurrent sur le marché ne permettant pas de répliquer ses offres de télévision. Une telle évolution dépendra des contenus proposés et du déploiement des zones dégroupées.

- Marché de la téléphonie mobile

En France :

Depuis son arrivée sur le marché en 2012, le Groupe n'a cessé d'enrichir ses offres mobiles en incluant de nouveaux services tels que l'itinérance dans plusieurs pays, un fair use de données utilisables dans plusieurs pays étrangers, la distribution des abonnements par des bornes automatiques, ainsi que les dernières technologies mobiles, telles que la 4G+. L'arrivée de Free Mobile en tant que quatrième opérateur mobile et sa croissance rapide sur un marché français mature ont intensifié la concurrence et ont conduit les opérateurs, notamment des sociétés multinationales dotées de moyens financiers plus importants que ceux du Groupe, à une contre-offensive commerciale. Les autres opérateurs ont répondu aux offres attractives de Free Mobile. Le succès du Groupe dépendra de son aptitude à présenter et maintenir une attractivité de ses offres et services suffisante par rapport à celles de ses concurrents, à offrir ses services au plus grand nombre sur le territoire métropolitain par le déploiement de son propre réseau mobile, ainsi qu'à répondre à l'appétit grandissant des consommateurs pour l'usage de données mobiles permettant les migrations des abonnés de l'offre 2 euros/mois vers le Forfait Free.

En Italie :

Le 4 novembre 2016, le Groupe a obtenu des autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 800Mhz, 900Mhz, 2100Mhz et 2600Mhz lui permettant de devenir opérateur de communications électroniques mobiles en Italie. Depuis le Groupe prépare son arrivée sur le marché mobile italien notamment en mettant en œuvre l'accord signé le 5 juillet 2016 avec les groupes Hutchison et VimpelCom. Le succès du Groupe dépendra de son aptitude à proposer des services mobiles compétitifs afin d'accélérer la transition digitale du marché italien.

Risques liés à l'évolution rapide des offres d'accès en matière tarifaire et en matière technique

Le marché des services d'accès fixe et mobile en France est caractérisé par une évolution très rapide des offres tarifaires (offres illimitées, offres gratuites, offres promotionnelles, roaming européen inclus depuis le 1^{er} juillet 2017) et des modes techniques d'accès (accès commuté, ADSL, VDSL, FTTH, 2G, HSPA, 3G, H+, 4G, 4G+ etc.). La compétitivité d'un opérateur de communication électronique dépend notamment de sa capacité à proposer rapidement les dernières technologies au meilleur prix.

En outre, le Groupe intègre la 4G et la 4G+ sans surcoût dans ses offres. Afin de demeurer compétitif dans ce marché très concurrentiel, le Groupe a, notamment, un intérêt stratégique au déploiement de son réseau propre mobile.

Afin d'encourager l'essor de la 4G/4G+ et en parallèle des téléphones mobiles disponibles à la vente, le Groupe propose, par ailleurs, des téléphones mobiles haut de gamme dans le cadre d'un modèle alternatif à la propriété, celui de la location. La mise à disposition de téléphones mobiles 4G/4G+ à un tarif accessible au plus grand nombre vise à la démocratisation rapide de cette nouvelle technologie. En effet, le succès des services 4G/4G+ dépend notamment de la capacité du Groupe à permettre aux consommateurs de remplacer leurs anciens mobiles par des terminaux compatibles 4G/4G+ dans des conditions économiques attrayantes. A cet égard, la réussite de l'offre de location de terminaux est dépendante de l'adoption de ce modèle de possession du téléphone mobile par le consommateur.

Tout au long de l'année 2017, le Groupe a continué à promouvoir l'utilisation de son Forfait Free en France comme à l'étranger. Ainsi en 2017 et pour la France, le Forfait Free est devenu illimité pour les abonnés Freebox y compris les communications de données et a vu son fair use considérablement augmenter jusqu'à 100Go par mois pour les autres abonnés. Depuis l'étranger le Forfait Free a continué à s'enrichir en incluant sans surcoût et toute l'année le roaming dans les pays de l'Union Européenne, ainsi que depuis l'Israël, le Canada, les Etats-Unis, l'Australie, l'Afrique du Sud et la Nouvelle Zélande avec une enveloppe de données limitée à 25Go par mois. Enfin le Forfait Free inclut désormais, sans surcoût, un fair use de données de 25Go par mois pour la Suisse, Mexique, Algérie, Turquie et Thaïlande. L'enjeu pour le Groupe est de favoriser la souscription au Forfait Free ainsi que la migration des abonnés au forfait à 2€ vers le Forfait Free.

Le développement de nouveaux types d'offres (tels que des nouveaux tarifs ou l'inclusion de nouveaux services pour le même prix), sur un marché, qu'il soit français ou italien, très compétitif où l'on constate une forte concurrence par la baisse des prix et de nouveaux modes d'accès répondant à des modèles économiques différents, ou des évolutions imprévues dans la répartition entre les offres d'accès existantes, ou le développement de technologies de substitution, pourraient remettre en cause les hypothèses économiques prises en considération par le Groupe pour établir son plan de développement. Ceci pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, les résultats d'exploitation, la situation financière, l'image et la capacité à réaliser les objectifs du Groupe.

8.4 RISQUES OPERATIONNELS

8.4.1 Risques de déploiement

Risques liés au déploiement d'un réseau en fibre optique jusqu'à l'abonné

Le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné est conditionné à (i) l'obtention d'autorisations (occupation du domaine public, droit d'entrée dans les immeubles...), (ii) la réalisation de travaux confiés à des prestataires externes et, (iii) en Zones Très Denses, la mise en œuvre de la décision n°2009-1106 du 22 décembre 2009 de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP relative au déploiement de la fibre optique en Zones Très Denses ainsi qu'à des accords de mutualisation. Des retards dans l'obtention des autorisations et la réalisation de ces travaux ainsi que les délais de mise en œuvre par l'ensemble des opérateurs FTTH de la décision n°2009-1106 de l'Arcep pourraient ralentir le plan de déploiement. Par ailleurs, Orange, déclarée opérateur dominant sur le marché de gros du FTTH a pris des engagements de non-discrimination entre les prestations que sa branche réseau fournit à sa branche de détail et celles qu'elle fournit aux opérateurs commerciaux tiers ; le respect ou non par Orange de ses engagements est susceptible d'avoir une influence sur le rythme des déploiements du Groupe. La confusion dans l'esprit du public entre la technologie FTTH dénommée « fibre », déjà installé dans beaucoup de domicile depuis le plan câble et la fibre optique jusqu'au domicile en cours de déploiement par les opérateurs peut également être un facteur de ralentissement du déploiement du fait du manque d'intérêt de la part du consommateur pour cette nouvelle technologie nécessitant des travaux dans leur domicile. Le Groupe ne peut garantir, compte tenu d'éventuels aléas réglementaires ou opérationnels, qu'il sera en mesure d'atteindre les objectifs fixés.

Enfin, le rapport sur la transition vers les réseaux à très haut débit et l'extinction du réseau de cuivre remis au Gouvernement le 19 février 2015 par Monsieur Paul Champsaur, ancien Président de l'ARCEP, propose une gestion active par les pouvoirs publics de la transition vers les réseaux à très haut débit ainsi qu'une augmentation des prix du dégroupage et l'extinction progressive du réseau de cuivre historique uniquement dans les zones intégralement équipées en FTTH. De telles évolutions de la réglementation applicable au Groupe pourraient avoir un impact négatif significatif sur son image, son activité, sa situation financière et ses résultats.

Risques liés au déploiement d'un réseau radioélectrique de troisième et de quatrième génération

En France

Le déploiement d'un réseau radioélectrique, de troisième et de quatrième génération, tant pour répondre aux obligations de couverture qu'à la qualité du service, est conditionné pour chaque site radio à (i) l'obtention d'autorisations (occupation du domaine public ou privé, autorisation d'urbanisme, autorisation de l'Agence Nationale des Fréquences...) ainsi qu'à, (ii) la réalisation des travaux confiés à des prestataires externes. Des retards dans l'obtention des autorisations et la réalisation de ces travaux pourraient ralentir le plan de déploiement et se traduire par des pertes d'exploitation importantes.

En France métropolitaine, des retards de déploiement sont susceptibles de mettre le Groupe en risque au regard de ses obligations contractuelles avec ses principaux partenaires, avec ses abonnés sur la qualité du service fourni et de ses obligations réglementaires de couverture fixées par les décisions de l'Arcep n°2010-0043 en date du 12 janvier 2010 (900 et 2 100 MHz), n°2011-1169 du 11 octobre 2011 (2600 MHz), n°2014-1542 du 16 décembre 2014 (1800 MHz) et n°2015-1567 du 8 décembre 2015 (700 MHz), autorisant la société Free Mobile à utiliser des fréquences pour établir et exploiter des réseaux radioélectriques de troisième et de quatrième génération ouverts au public. A ce titre le Groupe indique que Free Mobile a atteint plus 90% de couverture de la population et plus de 80 % de couverture en 4G et rappelle que la prochaine échéance réglementaire s'agissant du déploiement de son réseau mobile est 60% de couverture de la population pour le 11 octobre 2019 (2600 MHz et 1800MHz) et 50% de couverture de la population dans les zones prioritaires ainsi que 60% des trains quotidiens pour le 17 janvier 2022 (700 MHz), en ce qui concerne le service 4G.

En Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, des retards de déploiement sont susceptibles de mettre le Groupe en risque au regard de ses obligations contractuelles avec ses principaux partenaires, avec ses abonnés sur la qualité du service fourni et de ses obligations réglementaires de couverture fixées par les décisions de l'Arcep n°2016 1520 du 22 novembre 2016 (800, 1800, 2100 et 2600 MHz) pour la Guadeloupe et la Martinique, n°2016-1520 du 22 novembre 2016 (800, 900, 1800, 2100 et 2600 MHz) pour Saint-Barthélemy et Saint-Martin, et n°2016-1520 du 22 novembre 2016 (1800, 2100 et 2060 MHz) pour la Guyane, autorisant la société Free Caraïbes à utiliser des fréquences pour établir et exploiter des réseaux radioélectriques de quatrième génération ouverts au public. À ce titre, le Groupe rappelle que les prochaines échéances réglementaires s'agissant du déploiement de ses réseaux mobiles sont : 50 % de la population à fin 2018 en Guadeloupe et Martinique ; 30 % de la population à fin 2018 en Guyane ; 75 % de la population à fin 2018 à Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

A La Réunion et Mayotte, des retards de déploiement sont susceptibles de mettre le Groupe en risque au regard de ses obligations contractuelles avec ses principaux partenaires, avec ses abonnés sur la qualité du service fourni et de ses obligations réglementaires de couverture fixées par les décisions de l'Arcep n°2016 1526 du 22 novembre 2016 (800, 1800, 2100 et 2600 MHz) et n°2015-0661 du 25 juin 2015 (900 MHz) pour La Réunion ; n°2016 1526 du 22 novembre 2016 (800, 1800, 2100 et 2600 MHz) et n°2015-0661 du 25 juin 2015 (900 MHz) pour Mayotte, autorisant la société Telco OI à utiliser des fréquences pour établir et exploiter des réseaux radioélectriques de deuxième, troisième et de quatrième génération ouverts au public. À ce titre, le Groupe rappelle que la prochaine échéance réglementaire s'agissant du déploiement de son réseau mobile est : 95% de couverture de la population à fin 2018.

La pérennité économique de l'activité mobile dépend de la capacité du Groupe à disposer des fréquences nécessaires, d'un taux de couverture et d'une densité élevés de son réseau en propre et afin d'assurer un service d'une qualité nominale tant sur son propre réseau 3G que 4G.

Une déficience future dans l'adaptation du réseau radioélectrique en cours de construction, aux avancées technologiques et à l'évolution des comportements des abonnés, ainsi que le manque de capacité spectrale, en raison de l'incertitude de l'attribution au Groupe de fréquences supplémentaires nécessaires à l'exploitation de son réseau 4G comme son futur réseau 5G, pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, les résultats d'exploitation, la situation financière, l'image et la capacité à

réaliser les objectifs du Groupe. S'agissant en particulier de la capacité spectrale, la décision de l'ARCEP n°2011-1169 du 11 octobre 2011, permet au Groupe d'accéder en itinérance au réseau 4G de SFR dans la Zone de Déploiement Prioritaire. Toutefois, l'accès à ce réseau est dépendant de l'évolution du déploiement de la société SFR dans les zones concernées.

Par ailleurs, des préoccupations ont été exprimées au sein de l'opinion publique, au sujet d'éventuels effets sur la santé dus aux équipements de télécommunications. Ces préoccupations ont notamment donné lieu à la Loi n° 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, dite « Loi Abeille », visant à renforcer la protection des populations contre les ondes radioélectriques notamment en accentuant la concertation entre opérateurs et la population avant l'installation d'un site radioélectrique. Cette loi ainsi que la perception par le public pourraient avoir des conséquences sur le résultat et la situation financière du Groupe, s'il en résultait un accroissement des litiges, une diminution du nombre de clients, des retards ou des défauts de déploiement des sites.

En Italie

Le déploiement d'un réseau radioélectrique, de troisième et de quatrième génération, tant pour répondre aux obligations de couverture qu'à la qualité du service, est conditionné pour chaque site radio à (i) l'obtention d'autorisations (occupation du domaine public ou privé, autorisation d'urbanisme, autorisation de l'autorité gestionnaire des fréquences...) ainsi qu'à, (ii) la réalisation des travaux confiés à des prestataires externes. Des retards dans l'obtention des autorisations et la réalisation de ces travaux pourraient ralentir le plan de déploiement et se traduire par des pertes d'exploitation importantes.

Des retards de déploiement sont susceptibles de mettre le Groupe en risque au regard de ses obligations contractuelles avec ses principaux partenaires et de ses obligations réglementaires de couverture fixées par la décision du Ministère du développement Economique italien (MISE).

Une déficience future dans l'adaptation du réseau radioélectrique en cours de construction et aux avancées technologiques, ainsi que le manque de capacité spectrale, en raison de l'incertitude de l'attribution au Groupe de fréquences supplémentaires nécessaires à l'exploitation de son réseau 4G comme son futur réseau 5G, pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, les résultats d'exploitation, la situation financière, l'image et la capacité à réaliser les objectifs du Groupe.

Par ailleurs, la perception que le public pourrait avoir au sujet d'éventuels effets sur la santé dus aux équipements de télécommunications pourraient avoir des conséquences sur le résultat et la situation financière du Groupe, s'il en résultait un accroissement des litiges, des retards ou des défauts de déploiement des sites

8.4.2 Risques liés à l'exploitation des réseaux

En France

Le Groupe a su, jusqu'à présent, faire évoluer la capacité de ses plateformes techniques d'accès en ligne avec la croissance du trafic Internet. Pour autant, compte tenu des prévisions de croissance du trafic Internet communément admises en France et des objectifs que le Groupe s'est fixé en termes de croissance du nombre d'utilisateurs de ses services (notamment pour l'accès à Internet Haut Débit) et de développement de son réseau, le Groupe devra disposer des moyens nécessaires au développement correspondant à la capacité de ses infrastructures d'accès. Il ne peut être garanti que le Groupe pourra réaliser cet objectif.

Le Groupe doit maîtriser les risques opérationnels inhérents au développement de l'activité mobile et à la fin de l'itinérance avec l'Opérateur historique relatif à l'utilisation de son réseau mobile.

En effet, la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (Loi Macron) du 6 août 2015 dispose que l'Arcep est compétente pour connaître les contrats de mutualisation et d'itinérance sur les réseaux mobiles et peut demander leur modification lorsque cela est nécessaire à la réalisation des objectifs du code ou au respect des licences par les opérateurs parties à la

convention. L'Autorité a entamé en 2015 les travaux d'examen des accords de mutualisation (itinérance, ran-sharing). Ces travaux ont donné lieu à la mise en consultation publique d'un projet de lignes directrices le 12 janvier 2016 et à la publication de lignes directrices le 25 mai 2016 appelant notamment les opérateurs à fixer des dates d'extinction progressives des accords d'itinérance actuellement en vigueur. Le 15 juin 2016, le Groupe annoncé avoir conclu un avenant au contrat d'itinérance 2G/3G courant jusqu'à fin 2020 et mettant en œuvre le désengagement progressif de Free Mobile de son itinérance sur le réseau d'Orange. Ce désengagement prend notamment la forme d'une diminution progressive des débits internet maximum par abonné en itinérance (Débit maximum théorique en réception pouvant atteindre jusqu'à 1 Mbit/s (448 kbit/s en émission) pour les années 2017 et 2018 ; 768 kbit/s (384 kbit/s en émission) pour l'année 2019 ; 384 kbit/s (384 kbit/s en émission) pour l'année 2020). Ce désengagement progressif est conforme à l'objectif du Groupe de disposer de son propre réseau mobile pour s'assurer une autonomie technique et commerciale la plus large possible. L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes a constaté le 30 juin 2016 qu'au regard des lignes directrices publiées le 25 mai 2016, il n'était pas nécessaire de lancer un examen formel du contrat d'itinérance sur le fondement de la loi du 6 août 2015. Néanmoins, si le Groupe ne parvenait pas à maîtriser les risques opérationnels liés à cette activité en croissance, les objectifs, l'image et les résultats du Groupe pourraient être significativement affectés.

Dans ce cadre, une défaillance et/ou une saturation dans les réseaux de communication électronique fixe ou mobile et/ou dans les systèmes d'information du Groupe pourraient rendre les services indisponibles et impacter négativement les recrutements d'abonnés, l'image, la situation financière et les objectifs du Groupe. Le Groupe doit maîtriser les risques opérationnels inhérents au développement de l'activité mobile et à la fin du contrat de partenariat avec l'Opérateur historique relatif à l'utilisation de son réseau mobile. Si le Groupe ne parvenait pas à maîtriser les risques opérationnels liés à cette activité en croissance, les objectifs et les résultats du Groupe pourraient être significativement affectés.

En Italie

Le 1er juillet 2016, le Groupe a signé un accord avec les groupes Hutchison et VimpelCom, dans le cadre du projet de fusion de leurs filiales H3G et Wind en Italie fin d'acquérir les actifs composant l'ensemble de remèdes proposé à la Commission Européenne dans le contexte du processus d'examen de cette fusion. Cet accord est l'acte fondateur de l'entrée du Groupe sur le marché italien. L'accord prévoit notamment la mise en œuvre d'une prestation d'itinérance 2G, 3G et 4G en vue d'assurer l'itinérance des abonnés d'Iliad Italia sur le réseau résultant de la fusion des opérateurs Wind et Tre.

Le Groupe doit maîtriser les risques opérationnels inhérents au lancement de l'activité mobile en Italie et en particulier au recrutement du personnel qualifié qui sera dédié à cette activité, à la mise en place du cœur de réseau, à la mise en œuvre de l'itinérance 2G, 3G et 4G sur le réseau qui résultera de la fusion des opérateurs Wind et Tre ainsi qu'à la mise en place des canaux de distribution appropriés aux spécificités du marché italien.

Le respect du calendrier de fourniture de la prestation d'itinérance, la durée de l'itinérance, la qualité de la prestation d'itinérance et l'évolution des comportements des abonnés en itinérance sur le réseau fusionné 2G/3G/4G de Wind et Tre pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, les résultats d'exploitation, la situation financière et la capacité à réaliser les objectifs du Groupe.

Le lancement commercial des services mobiles du Groupe dans un marché italien mature et concurrentiel pour pourrait également avoir un impact défavorable sur l'activité, les résultats d'exploitation, la situation financière et la capacité à réaliser les objectifs du Groupe.

8.4.3 Autres risques opérationnels

Comme les autres opérateurs du secteur, le Groupe court le risque d'être victime d'opérations frauduleuses visant à bénéficier des services de l'opérateur sans payer les sommes dues, ce qui nuirait au chiffre d'affaires, à la marge, à la qualité des services et la réputation du Groupe.

Le Groupe doit maîtriser les risques opérationnels liés à la livraison des cartes SIM et à la fourniture de terminaux mobiles à ses abonnés et à la fin des contrats de partenariats avec les opérateurs historiques relatif à l'utilisation de leur réseau mobile. S'il ne parvenait pas à répondre aux attentes de ses clients, le Groupe pourrait voir sa situation financière affectée.

8.5 RISQUES LIES AUX OBLIGATIONS DE SECURITE ET DE CONFIDENTIALITE DE L'INFORMATION SUR INTERNET

La nécessité de sécuriser les communications et les transactions sur Internet a été un enjeu important nécessaire au développement de l'Internet en général. L'utilisation de l'Internet pourrait diminuer si le niveau de protection des communications et des transactions atteint devait s'avérer insuffisant ou diminuer. Le Groupe a investi, et continue d'investir, pour garantir la fiabilité de son système de sécurité et pour réduire les problèmes que pourraient causer un défaut de sécurité ou une violation du système de sécurité. Des personnes non autorisées pourraient tenter de pénétrer le système de sécurité du réseau du Groupe. Si elles y parvenaient, ces personnes pourraient s'approprier des informations privilégiées sur les utilisateurs des services du Groupe ou causer des interruptions de service. Certains sites importants et fournisseurs de services Internet ont ainsi subi des attaques de *denial of service*, où un nombre très important de demandes d'information est dirigé vers le site dans le but de surcharger ses serveurs, ou ont été victimes de virus Internet. La menace terroriste augmente également le risque de ce type d'attaque. Bien que le Groupe prenne les mesures nécessaires pour se protéger contre de telles attaques, rien ne permet de garantir que celles-ci, si elles étaient renouvelées, ne causeraient pas de dommages, ne serait-ce qu'en termes d'image. En conséquence, le Groupe pourrait être obligé d'augmenter ses dépenses et ses efforts pour se protéger contre de tels risques ou en diminuer les effets, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur son activité, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Les risques de nature juridique spécifiques aux obligations de sécurité et confidentialité sont suivis par la direction juridique du Groupe. Le Groupe couvre les risques inhérents à son exploitation et à ses opérations par des assurances spécifiques.

8.6 RISQUES LIES A D'EVENTUELS LITIGES

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans un certain nombre de procédures juridictionnelles. Le Groupe estime que les provisions constituées au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à ce jour sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable. À la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en cours, ou, dont la Société serait menacée et qui serait susceptible d'avoir ou aurait eu, au cours des douze derniers mois, une influence significative sur la situation financière, les résultats, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

Les sociétés du Groupe sont impliquées dans des enquêtes, des procédures judiciaires et des litiges avec des autorités administratives, des concurrents ou d'autres parties. Le Groupe estime que les provisions constituées au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à la date de la clôture sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée du Groupe ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable (voir la Note 28 de l'annexe aux comptes consolidés).

Le Groupe, comme les autres sociétés du secteur, est fréquemment assigné en justice dans le cadre de procédures engagées par ses abonnés sur le fondement de contestation des prestations de services. De manière générale, le risque financier représenté par chacune de ces procédures n'aurait pas d'impact significatif sur l'activité et la situation financière du Groupe. La multiplication du nombre de celles-ci ainsi que la mise en place en France d'une action de groupe peut constituer un risque pour le Groupe. Dans le cadre de ces procédures, le Groupe essaye de négocier un dédommagement

amiable, qui permet de réduire significativement le coût total et final de ces procédures. Le Groupe estime que le nombre de ces litiges n'est pas significatif eu égard au nombre d'abonnés. (voir la Note 34 de l'annexe aux comptes consolidés).

De plus, le Groupe étant titulaire de licences radioélectriques et compte tenu des préoccupations suscitées par les éventuels effets (non prouvés scientifiquement) sur la santé provoqués par l'exposition aux équipements de télécommunication mobile, le Groupe est exposé à d'éventuelles actions en justice relatives à ses activités.

Enfin, l'arrivée du Groupe sur le marché du mobile a entraîné certaines actions en justice, notamment les actions menées par ses concurrents et relayées par la presse française, pour lesquelles le Groupe dispose et oppose un certain nombre d'arguments. Ainsi, fin 2014 la société Bouygues Telecom a assigné Free Mobile devant le tribunal de commerce de Paris pour une prétendue violation de ses obligations en qualité d'opérateur de téléphonie mobile et une prétendue pratiques commerciales trompeuses. Free Mobile conteste la position de Bouygues Telecom qu'elle considère non fondée. Dans le courant du premier semestre 2018, Bouygues Telecom a chiffré le préjudice maximum qu'il estime avoir subi à 813 millions d'euros. L'affaire est en cours.

Par assignation du 27 mai 2014, SFR demande au Tribunal de Commerce de Paris de condamner solidairement Free Mobile, Free et Iliad à payer la somme de 493,2 millions d'euros en réparation du préjudice économique, d'image et moral que la Société aurait subi du fait d'actes de concurrence déloyale par dénigrement. Free Mobile, Free et Iliad contestent la position de SFR et ont formulé une demande reconventionnelle d'un montant de 475 millions d'euros pour Free Mobile et 88 millions d'euros pour Free également du fait d'actes de concurrence déloyale par dénigrement. Par jugement du 29 janvier 2018, et après compensation, le Tribunal de Commerce a condamné SFR à indemniser Free Mobile à hauteur de 5 millions d'euros.

Par la décision n°2015-0971-RDPI du 28 juillet 2015, l'Arcep a autorisé Free Mobile à utiliser sans surcoût les liens de fibres optiques pour collecter le trafic issu de ses stations de bases mobiles, que celles-ci soient reliées au répartiteur en cuivre ou en fibre optique. Le 28 août 2015, Orange a interjeté appel de cette décision de l'Arcep. Free Mobile conteste la position d'Orange. Le 29 juin 2017 la Cour d'Appel Paris a confirmé la décision de l'Arcep. Orange n'ayant pas effectué de pourvoi en cassation, la décision d'appel est devenue définitive.

Le 14 juin 2016, Bouygues Telecom a déposé devant l'Autorité de la Concurrence une saisine au fond puis le 16 juillet une saisine complémentaire accompagnée d'une demande de mesures de conservatoires (ensemble les « Saisines »). Les Saisines soutiennent que l'Accord d'Itinérance et l'Avenant d'Extinction de l'Itinérance 2G/3G violeraient l'interdiction des ententes anti-concurrentielles visées par les articles 101 TFUE et L.420-1 du code de commerce. Fin octobre 2016, Bouygues Telecom a abandonné sa saisine complémentaire sans abandonner la saisine au fond. Alors que Bouygues Telecom était convoquée le 12 juillet 2017 par l'Autorité de la Concurrence en vue de l'examen de l'affaire, Bouygues Telecom s'est désisté de sa plainte qui a été enregistrée par l'Autorité en date du 4 juillet 2017.

Le 14 janvier 2017, Fastweb a déposé devant le Tribunal de l'Union Européenne contre la décision de la commission européenne du 1er septembre 2016 autorisant, sous conditions, la création d'une entreprise commune entre Hutchison et VimpelCom en Italie. L'affaire est en cours.

9. CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Les principes et procédures de contrôle interne du Groupe s'inscrivent dans le cadre d'une gouvernance d'entreprise conforme au cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers sur le dispositif de contrôle interne.

Présentation et organisation du Groupe

La direction générale et les fonctions centrales du Groupe se sont réunies au 16, rue de la Ville

l'Evêque – 75008 Paris, ce qui a simplifié la transmission de l'information, le suivi et l'harmonisation des procédures de contrôle interne.

De plus, toutes les directions du Groupe (financière et comptable, juridique, ressources humaines, technique, marketing) sont transversales et identiques pour toutes les entités composant le Groupe. Cette organisation donne une vraie cohérence à la direction et la gestion du Groupe et en rend son contrôle plus aisé.

Objectif du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la direction destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- efficacité et efficience des opérations ;
- garantie de la sécurité des actifs et en particulier la propriété intellectuelle, les ressources humaines et financières et l'image de la Société ;
- prévention des risques de fraude ;
- fiabilités et sincérité des informations comptables et financières ; et
- conformité aux lois et règlement en vigueur.

L'objectif assigné est donc de prévenir et de maîtriser l'ensemble des risques résultant de l'activité du Groupe, notamment les risques comptables et financiers, dont l'erreur ou la fraude, mais aussi les risques opérationnels divers, les risques stratégiques ainsi que les risques de conformité.

Un système de contrôle interne ne peut que fournir une assurance raisonnable, et non pas une garantie absolue, quant à la réalisation des objectifs de l'entreprise.

Le dispositif de contrôle interne dans le groupe Iliad s'organise autour :

- des règles à respecter par les salariés de chaque société du groupe qui sont précisées, principalement et notamment, dans le règlement intérieur ;
- des processus et des contrôles inhérents aux systèmes propres à chaque département.

Le groupe ne dispose pas spécifiquement d'un service d'audit interne, mais la direction financière assistée par les équipes comptables et de contrôle de gestion, ainsi que par les autres directions mentionnées dans le présent document sont au cœur du dispositif de contrôle interne.

L'information comptable et financière de l'ensemble des sociétés du Groupe fait l'objet d'une revue mensuelle de leur part.

9.1 LES ACTEURS DU CONTROLE INTERNE

Les principaux organes du contrôle interne se présentent de la manière suivante :

Le comité de direction

Le comité de direction est un centre de décision pour le Groupe. Il permet de suivre le *reporting* mensuel de l'activité, de partager la responsabilité de la stratégie et des opérations du Groupe, de débattre et prendre collectivement les décisions clés de la direction et enfin de définir l'orientation et les objectifs annuels. Il se réunit aussi souvent que nécessaire en présence du président du conseil d'administration, du directeur général, des directeurs généraux délégués du Groupe. Il associe également, à échéances, les dirigeants des principales filiales du Groupe. Les questions traitées au cours de ces réunions servent également de base aux présentations qui sont faites par la direction lors de réunions du conseil d'administration.

Le comité de direction assure la coordination entre la holding et ses filiales. Le comité peut ainsi, sous l'autorité de la direction générale, assurer la conduite des activités du Groupe.

Les comités de la direction générale

Plusieurs comités spécialisés rapportant à la direction générale du Groupe ont été créés pour appliquer ou contrôler l'application à travers le Groupe des directives internes qui seront revues par le comité d'Audit.

Les principaux comités, composés d'acteurs opérationnels, comptables et financiers, sont :

- le comité Recouvrement : il a pour mission d'examiner le suivi des créances et leur recouvrement afin d'assurer la bonne comptabilisation des risques associés sous forme de provision ;
- le comité Gestion de la Trésorerie : il fixe le cadre de la gestion de la Dette du Groupe, notamment sous ces aspects de risque de liquidité, de taux d'intérêt et de taux de change et les risques de contrepartie sur les opérations financières futures ;
- le comité Opérateurs : il a pour mission d'examiner les achats effectués auprès des opérateurs aux fins d'apprécier la qualité du contrôle interne dans leurs validations et traitements comptables. Les principaux litiges et engagements du Groupe sont eux aussi examinés afin d'assurer la bonne comptabilisation des risques associés ;
- le comité Audiovisuel : l'analyse du résultat de l'activité et des actions commerciales engagées y est présentée. Ce comité garantit la bonne exécution des opérations de contrôle et la bonne application des conditions contractuelles envers les éditeurs, les fournisseurs de services et les abonnés ;
- le comité Fibre : il a pour mission de s'assurer de la bonne application de la stratégie du Groupe en termes d'acquisition de locaux pour la réalisation de Nœuds de Raccordement Optique (NRO), du déploiement « horizontal » et « vertical » et du raccordement des abonnés ;
- le comité Mobile : il a notamment pour objectif de suivre l'état d'avancement du déploiement du réseau, les sujets relatifs aux négociations fournisseurs en cours, les niveaux d'engagements financiers ;
- le comité Gestion Industrielle / Freebox : le comité s'assure que le cycle de production est sous contrôle et que tout est mis en œuvre pour que soient atteints les objectifs du Groupe ;
- le comité Comptabilité : ce comité fixe le cadre des processus de clôture et garantit leur formalisation. Ce comité examine les états financiers produits et assure la bonne application des normes comptables et l'intégration des risques. Il garantit que les comptes donnent une image fidèle de l'entreprise conformément aux principes comptables adoptés par le Groupe. Il planifie la réalisation de pré-clôtures comptables, met en œuvre des revues de comptes et assure le partage des données financières conduisant à renforcer la fonction du contrôle de gestion ;
- le comité de pilotage et de production de la direction abonnés : les directeurs des centres d'appels ainsi que les responsables métiers de la direction abonnés se réunissent mensuellement afin de coordonner l'ensemble de la production des centres d'appels et d'anticiper les besoins futurs. Le comité s'assure que tous les moyens sont mis en œuvre au niveau des centres d'appels pour satisfaire et fidéliser les abonnés ;
- le comité pour l'Environnement et le Développement Durable : ce comité fait des propositions visant à la définition et à la mise en place de la politique, des engagements en matière de responsabilité sociale et environnementale du Groupe. Le comité s'assure du pilotage opérationnel et du déploiement de la démarche RSE au sein du Groupe ;

- le comité Ethique : le Comité Ethique a une mission de revue des programmes de conformité mis en place au sein du groupe, notamment dans le cadre de la loi du 9 décembre 2016 sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite Sapin 2. Il s'assure de l'effectivité des mesures mises en œuvre en adéquation avec les niveaux de risque identifiés et décide des améliorations à apporter aux programmes. Il se réunit à titre consultatif sur les aspects liés à l'éthique des affaires et rend un avis sur les risques encourus et les solutions à privilégier. C'est enfin un organe de contrôle qui intervient en dernier ressort dans le cadre des procédures d'alerte éthique ou de contrôle des parties prenantes.

9.2 PROCESSUS DE CONTROLE DES RISQUES PRINCIPAUX

Le Groupe met en place, en continu, un contrôle interne lui permettant de gérer les risques liés à sa stratégie, son développement ou ses processus de décision.

Par ailleurs, les principaux risques pouvant impacter la Société sont identifiés, évalués et revus par la direction générale. Ces risques font l'objet d'une analyse détaillée au titre du chapitre 4 du document de référence de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Risques relatifs à l'activité du groupe et à sa stratégie

L'analyse des risques en matière de protection du chiffre d'affaires est réalisée conjointement par les équipes des systèmes d'information pour les contrôles automatiques notamment et par les équipes financières pour les contrôles de cohérence et manuels, sous la supervision de la direction générale.

La direction générale bénéficie d'une remontée des besoins en termes de recrutement (en nombre et compétence), et de financement pour faire évoluer les infrastructures techniques.

Les risques liés à la maîtrise et à la bonne comptabilisation des flux transitant sur le réseau du Groupe sont également définis et appréhendés par les équipes informatiques et financières sous la supervision de la direction générale.

En termes de risques liés à la relation abonnés, afin de permettre au Groupe de faire face à une forte croissance et d'anticiper les besoins de recrutement notamment parmi les équipes des centres d'appels, une procédure de reporting a été mise en place afin de mesurer le taux d'appels reçus, aboutis, répondus, et les délais d'attente. Ce reporting est adressé de façon régulière à la direction.

Enfin, dans le but de préserver sa capacité à rester techniquement innovant le Groupe dispose d'une équipe de recherche et développement. Cette équipe travaille sous l'impulsion directe de la direction générale.

Risques relatifs aux secteurs internet et des télécommunications

Compte tenu de la réglementation particulière applicable à ses activités, qui relèvent du domaine des télécommunications, le respect de la législation et de la réglementation en vigueur, un contrôle régulier est effectué par la direction des affaires réglementaires. Les risques relatifs aux secteurs d'activité du Groupe sont principalement couverts par la mise en place d'une équipe interne dédiée au suivi de la réglementation des secteurs des communications électroniques et de ses impacts sur l'activité du Groupe.

Par ailleurs, le déploiement d'un réseau de fibres optiques ainsi que le déploiement d'un réseau radioélectrique de troisième et de quatrième génération sont conditionnés à l'obtention d'autorisations, notamment d'occupation du domaine public ou privé. Un retard dans l'obtention desdites autorisations pourrait entraîner un ralentissement dans le déploiement des réseaux. Ces retards sont susceptibles de mettre le Groupe en risque au regard de ses obligations contractuelles avec ses principaux

partenaires et de ses obligations réglementaires de couverture. La pérennité de l'activité mobile dépend de la capacité du Groupe à disposer d'un taux de couverture élevé en propre et d'une qualité nominale de service sur son réseau 3G et 4G ainsi que de la maîtrise des risques opérationnels inhérents à cette activité. Les équipes déploiement et réglementation du groupe Iliad se réunissent régulièrement pour analyser les risques relatifs aux déploiements de réseaux.

Sécurité

Le Groupe a mis en place des procédures pour garantir la sécurité et l'intégrité physique de son réseau. Le Groupe a investi, et continue d'investir, pour garantir la fiabilité de son système de sécurité et pour réduire les problèmes que pourraient causer un défaut de sécurité ou une violation du système de sécurité.

Risques juridiques

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans un certain nombre de procédures juridictionnelles. Le Groupe estime que les provisions constituées au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à ce jour sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable. Les risques de nature juridique sont suivis par la direction juridique du Groupe et font l'objet d'une analyse détaillée au titre du chapitre 4 du document de référence de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Procédure de contrôle de la communication financière

La Société est tenue d'informer ses actionnaires, et d'une manière générale tout acteur du marché financier et le public, sur sa situation financière.

Toute communication financière, préparée par la direction financière, y compris les communiqués de presse, les rapports de gestion et les états financiers est revue de manière transversale par la direction générale.

De façon à limiter les risques relatifs à une communication erronée ou contradictoire nos procédures internes prévoient que la responsable des relations presse et de la communication Corporate du Groupe centralise les communications presse (stratégiques, commerciales, financières, techniques) qui sortent du groupe. Les éléments qui peuvent être communiqués sont directement fournis par la direction à la responsable du Groupe et les procédures mises en place requièrent que celle-ci assiste à tous les entretiens sous quelque forme que ce soit et qu'elle que soit la personne interviewée de façon à s'assurer de la cohérence des informations données.

9.3 INFORMATIONS FINANCIERES

Les procédures suivantes ont été mises en place afin de s'assurer du contrôle de la gestion financière et de la bonne information comptable du Groupe.

Processus budgétaire

Chaque année la direction financière, assistée du contrôle de gestion, établit un modèle économique prévisionnel pour le Groupe, mis à jour régulièrement. Ce modèle économique est élaboré sur la base des choix stratégiques du Groupe et validé par la direction.

Processus de suivi / reporting mensuel

Un reporting Groupe mensuel est préparé par les services financiers du Groupe. Ces reportings intègrent les principaux indicateurs opérationnels et financiers liés à l'activité commerciale du groupe ainsi qu'au déploiement des réseaux fixe et mobile. Les rapports des contrôleurs de gestion sont transmis à la direction financière et sont intégrés au reporting Groupe, qui comporte les données clés du suivi de l'activité et des résultats. Ce reporting constitue une composante essentielle du dispositif de contrôle interne et d'information financière. Il est l'outil privilégié du suivi, du contrôle et du pilotage de la direction.

Le conseil d'administration prend connaissance lorsqu'il se réunit des derniers indicateurs disponibles.

Processus d'arrêté comptable

La direction financière du Groupe effectue un arrêté comptable mensuel de chaque société du Groupe.

Il convient de rappeler que l'organisation du Groupe, avec une direction financière unique pour l'ensemble des sociétés du Groupe et l'utilisation d'un système d'information et d'un référentiel comptable communs, permet d'assurer l'homogénéité des principes, méthodes et traitements comptables.

La direction financière du Groupe fait, par ailleurs, procéder au moins mensuellement à une révision des comptes sociaux des sociétés du Groupe par un expert-comptable externe au Groupe.

Des données consolidées semestrielles sont présentées au conseil d'administration.

Procédures spécifiques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe, relatives aux fonctions opérationnelles significatives sont les suivantes :

Ventes : le chiffre d'affaires de chaque société du Groupe est contrôlé par la direction financière aidée des équipes opérationnelles réalisant des tests sur les flux, la valorisation et la facturation des communications et des abonnements, ainsi que sur les processus d'encaissement et de recouvrement.

Investissement : les contrôles sur les investissements et la gestion des actifs du réseau de télécommunications sont effectués grâce à une procédure d'engagement de dépenses et de validation en fonction de seuils d'autorisation prédéfinis et d'enveloppes budgétaires.

Achats : le contrôle des autres achats engagés est effectué en fonction d'une procédure prévoyant des seuils d'autorisation et une séparation des tâches ; le contrôle des coûts opérationnels de l'Internet et de la téléphonie fixe est effectué mensuellement par le rapprochement de la consommation effective et la facturation.

Trésorerie : le contrôle de la gestion de la trésorerie s'opère à travers les rapprochements bancaires, la sécurisation des moyens de paiement, la délégation de signature et des engagements hors bilan et des rapports quotidiens, hebdomadaires, mensuels et trimestriels. Les opérations de couverture des flux de trésorerie font l'objet d'autorisations et de suivis spécifiques.

Personnel : la paie des collaborateurs est contrôlée à travers une procédure tenant compte du principe de séparation des contrôles hiérarchiques.

Ces procédures sont contrôlées par la direction financière avec l'aide des opérationnels, à partir de tests réalisés régulièrement par la société, dans le but de s'assurer de l'efficacité des contrôles mis en place au sein du Groupe.

10. RESOLUTIONS PROPOSEES

Le Président du conseil d'administration soumet à votre approbation les résolutions dont l'objet est précisé et commenté dans le rapport du Conseil d'administration sur les résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE 1

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2017	2016	2015	2014	2013
<u>SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</u>					
Capital social	13 081 665	13 038 371	12 999 215	12 953 409	12 869 835
Nombre d'actions ordinaires existantes	59 032 661	58 837 338	58 660 640	58 453 935	58 076 797
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
<u>OPERATION ET RESULTAT DE L'EXERCICE</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	179 204 444	157 433 802	143 070 255	120 505 669	26 562 431
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	362 470 723	350 465 217	338 220 218	328 137 401	428 529 263
Impôts sur les bénéfices	28 505 178	- 6 338 687	- 5 259 601	-15 455 804	- 29 733 029
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	328 947 865	352 159 666	334 957 317	307 980 469	434 233 398
Résultat distribué	40 354 026	26 149 442	24 050 862	22 906 189	21 677 068
<u>RESULTAT PAR ACTION</u>					
Résultat après impôts, participation de salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	5,66	6,06	5,86	5,88	7,89
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5,57	5,99	5,71	5,27	7,48
Dividende attribué à chaque action	0,68	0,44	0,41	0,39	0,37
<u>PERSONNEL</u>					
Effectif des salariés employés en fin d'exercice	133	125	112	103	65
Montant de la masse salariale de l'exercice	5 931 613	5 654 500	4 923 221	4 817 078	3 958 194
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	2 662 592	1 719 234	1 423 236	1 414 153	1 761 029